

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2024
Article L 4622-16 et D 4622-54
du code du travail

INFORMER

CONSEILLER

FORMER

ASSURER LE SUIVI



DÉCOUVREZ •
votre service de santé au travail

www.asstv86.fr



I - ORGANISATION GENERALE du SERVICE

RAISON SOCIALE :

Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

ADRESSE :

24 Rue Salvador Allende - BP 70072 - 86002 POITIERS CEDEX

N° de DECLARATION PREFECTURE :

0863002072

COMPETENCE :

**Territoriale : Département de la Vienne
Professionnelle : toutes professions hors agricole**

PRESIDENT :

Monsieur Jean-Claude DUPRAZ

DIRECTEUR GENERAL :

Monsieur Dominique DERENANCOURT

I – 1) - Conseil d'Administration

Président : Monsieur Jean-Claude DUPRAZ

Vice-Président : Madame Catherine GAUTIER

Trésorier : Madame Patricia DUCORNET

Secrétaire : Monsieur Jérôme BEAUJANEAU

Membres employeurs :

Monsieur Hugues BAALOUCH

Monsieur Nicolas BATAILLE

Monsieur Jérôme BEAUJANEAU

Monsieur Laurent BOUCHET

Monsieur Jean-Claude DUPRAZ

Monsieur Pierre-André GILLES

Monsieur Philippe GERARDIN

Maitre Christine GONCALVES-GOJOSSO

Monsieur Philippe HUET

Monsieur François LAFOND

Membres salariés :

CGT Madame Catherine GAUTIER

Monsieur Olivier HONORE

CFDT	Monsieur Cyril CHARRIER Monsieur Bruno MESMIN Monsieur Thierry AUDINET
FO	Madame Virginie MARSAULT
CFE-CGC	Madame Patricia DUCORNET
CFTC	Monsieur Pol-Bernard CONTE

I – 2) - Commission de Contrôle

5 Représentants EMPLOYEURS :

Madame Lauren MARCHAND
Monsieur Michel ROUSSEAU
Monsieur Pierre GAUDINEAU
Monsieur Jean-Claude DUPRAZ

4 Représentants désignés par la C.G.T. :

Madame Catherine GAUTIER
Monsieur Olivier HONORE

3 Représentants désignés par la C.F.D.T. :

Monsieur Cyril CHARRIER

Monsieur Bruno MESMIN

Madame Marie-Paule VACHON

1 Représentant désigné par l'U.D.F.O.

Monsieur Virginie MARSAULT

1 Représentant désigné par la C.F.E. - C.G.C.

Madame Patricia DUCORNET

1 Représentant désigné par la C.F.T.C.

Monsieur Pol-Bernard CONTE

I – 3 - Locaux et Matériels :

L'ASSTV couvre tout le département de la Vienne, avec 14 centres fixes :

LOUDUN

5 Avenue de Ouagadougou Tél. 05.49.98.07.40 2 cabinets médicaux

CHATELLERAULT

21 Rue Léon Joany Tél. 05.49.21.09.96 8 cabinets médicaux

CHATELLERAULT - 9 Rue Jean Perrin

ZAC du Sanital Tél. 05.49.90.38.50 4 cabinets médicaux

POITIERS REPUBLIQUE

10 Rue des Entrepreneurs - Z.I. Tél. 05.49.41.59.80 4 cabinets médicaux

CHASSENEUIL

5 Avenue de l'Europe Tél. 05.49.62.73.80 6 cabinets médicaux

POITIERS

24 Rue Salvador Allende Tél. 05.49.61.19.77 13 cabinets médicaux

POITIERS CHAUMONT

4 Rue du Pont Maria Pia Tél. 05.49.41.55.20 4 cabinets médicaux

CHAUVIGNY

ZI du Planty Tél. 05.49.46.39.17 2 cabinets médicaux

MONTMORILLON

1 Rue Daniel Cormier Tél. 05.49.91.13.09 2 cabinets médicaux

CIVRAY

18 Rue Salvador Allende Tél. 05.49.87.29.29 1 cabinet médical

LUSIGNAN (centre annexe en location)

41 Rue de Saintonge Tél. 05.49.18.07.27 1 cabinet médical

VIVONNE (centre annexe en location)

8 Bis Place des Tilleuls Tél. 05.49.89.01.95 2 cabinets médicaux

LUSSAC-les-CHATEAUX

25 Route de Montmorillon Tél. 05.49.84.58.85 1 cabinet médical

GENCAY

1 rue de la Paix Tél. 05.49.03.16.30 1 cabinet médical

Locaux d'appoint :

Le Service utilise en location des locaux aménagés par les communautés de communes comme à :

Mirebeau - Vouillé - L'Isle-Jourdain - Couhé.

Centres médicaux mobiles :

Un tracteur pour deux semi-remorques aménagées en cabinets médicaux dont une munie d'une cabine audiométrique, pour les visites des entreprises éloignées des centres fixes, ce qui permet de rapprocher le médecin du travail des entreprises et de leurs salariés. Ces véhicules sont équipés d'appareils médicaux pour les examens complémentaires, installés à demeure dans les véhicules. Ces remorques sont climatisées.

L'analyse sur l'année 2024 montre que les remorques ont été utilisées 19 jours.

Centres annexes d'entreprises :

Certaines entreprises mettent à notre disposition un local conforme à la réglementation pour la réalisation des visites sur sites.

Environ quinze infirmières sont mises à la disposition des médecins du travail dans les entreprises concernées.

Il est à noter que depuis l'année 2020, nous passons des conventions avec de grosses entreprises dotées d'infirmière, afin qu'elles puissent exercer en Infirmière Santé Travail lorsqu'elles ont la formation souhaitée et avoir un accès à notre logiciel métier restreint uniquement aux salariés de l'entreprise en question.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des entreprises du département concerné :

Nom Entreprise	Date de convention
FENWICK LINDE OPERATIONS	26/11/2019
AIGLE INTERNATIONAL	17/08/2020
BANQUE DE France	21/12/2022
SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	20/09/2023
SCHNEIDER ELECTRIC	03/12/2019
VALEO	01/06/2023
THALES	31/01/2020
MARIE SURGELES	30/09/2020
THALES AVIONICS	02/10/2020
MARELLI France	23/09/2020
ARCO	01/07/2022

SAFRAN Electronics and Défense	08/09/2023
SAFT	21/10/2020
AUTOLIV ISODELTA	14/09/2021

I - 4 - Personnel :

Il s'agit des mouvements de personnel sur l'année 2024. Afin de respecter les dispositions du RGPD et conformément à notre certification, les tableaux des entrées et des sorties sont anonymisés.

Médecins :

Sorties :

SANITAL	06/03/2024	Démission
REPUBLIQUE	24/05/2024	Démission

Entrées :

SANITAL	30/01/2024
ALLENDE	01/10/2024

Infirmières en santé au travail :

Entrées :

JOANY	01/07/2024
CIVRAY	01/09/2024
VIVONNE	01/09/2024
SANITAL	07/10/2024
LOUDUN	02/12/2024

Sorties :

JOANY	30/06/2024	Démission
VIVONNE	11/09/2024	Démission
JOANY	06/12/2024	Licenciement

Préventeurs

Sorties :

ALLENDE	31/01/2024	Démission
CHAUMONT	18/03/2024	Licenciement
CHAUMONT	30/09/2024	Retraite

Entrées :

ALLENDE	01/04/2024
MONTMORILLON	01/05/2024

Secrétaires médicales

Entrées :

CIVRAY	01/10/2024
JOANY	02/10/2024

Administratif

Entrées :

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE	01/06/2024
------------------------------	------------

Sur l'année 2024, notre objectif a été de maintenir la ressource médicale. Nous avons 2 départs par démission de Médecin du travail, et nous avons réussi à recruter 2 médecins collaborateurs.

Nous constatons quelques mouvements sur les Infirmiers en santé travail au-delà des remplacements, nous avons fait + 1 sur le centre de Civray.

Nous avons maintenu le nombre de préventeurs par le recrutement, d'un Psychologue du travail, d'un Ergonome et d'une promotion en interne pour un poste de Technicien Hygiène Sécurité.

Nous avons également recruté une Directrice Générale Adjointe, dans le courant de l'année dans la perspective du départ en retraite du Directeur Général fixé au 31 mars 2025.

L'ensemble du personnel se répartit par pôle au 31 décembre 2024 de la façon suivante :

Emplois	Pôle Médical	Pôle Technique	Pôle Administratif	Cellule PDP - MEE	Pôle Logistique	Total
ASST /Assistante de l'équipe pluridisciplinaire	33,56					33,56
Secrétaire Médicale	3					3
Responsable Cellule PDP-MEE				1		1
Chargée d'Accompagnement Social				1		1
Secrétaire Cellule PDP				0,67		0,67
Conseillère en Evolution Professionnelle				1		1
Infirmière en santé au travail	20,89					20,89
Médecin du Travail	19,92					19,92
Collaborateur Médecin	3,67					3,67
Hôtesse d'accueil - standardiste	1					1
Responsable Pôle Ergonomie		1				1
Ergonome		2				2
Responsable Pôle Risques Professionnels		1				1
Ingénieur hygiène sécurité		1				1
Responsable Pôle RPS		1				1
Psychologue du Travail		1				1
Chargé de Prévention des RPS		1				1
Technicienne Assistante Santé Travail		1				1
Technicienne hygiène sécurité		11,37				11,37
Conseillère en Ergonomie		0,61				0,61
Conseiller en Prévention du Risque Chimique		1,89				1,89
Responsable des Services Généraux					1	1
Agent de propreté					0,98	0,98
Directeur Opérationnel des Systèmes d'Information			1			1
Assistante de direction			4			4
Responsable des Ressources Humaines			1			1
Directeur Administratif et Financier			1			1
Directrice Générale Adjointe			1			1
Directeur Général			1			1
Total	82,04	22,87	9	3,67	1,98	119,56

Soit un total de 124 CDI et 2 CDD au 31 décembre 2024 contre 123 CDI au 31 décembre 2023.

II - FONCTIONNEMENT du SERVICE

II - 1 - Compétences

Les compétences interprofessionnelles dans lesquelles intervient l'ASSTV concernent toutes les entreprises des secteurs régies par la Sécurité Sociale ainsi que les entreprises du bâtiment. Notre agrément nous donne également compétence pour les entreprises de travail temporaire.

II - 2 - Nombre d'adhérent

Le nombre d'adhérent actif au 31 décembre 2024 est de 9 802 contre 10 011 en 2023, nous commençons à sentir les effets du ralentissement économique auquel se rajoute, les difficultés de remboursements des PGE. Nous avons constaté un accroissement des procédures judiciaires et des liquidations. Les entreprises radiées pour liquidation judiciaire ou cessation d'activité s'élèvent en 2024 à 397 contre 346 en 2023.

Nous avons enregistré 570 nouvelles adhésions sur l'année 2024 contre 651 en 2023. Il est aussi à noter qu'au cours de cette année, ce sont 77 entreprises qui ont été radiées pour non-paiement et 157 entreprises pour non-déclaration.

II - 3 - Nombre d'entreprise en fonction de l'effectif

	Secteur privé / répartition selon la taille des établissements	
	Etablissements actifs	Individus suivis
De 1 à 10	7 209	24 098
Dont moins de 5	5 263	10 560
De 11 à 49	1 570	33 983
De 50 à 199	274	23 795
De 200 à 249	10	2 899
De 250 à 299	5	1 779
300 salariés et plus	21	10 441
Pas d'effectif déclaré	679	0
Total	9 768	96 995

II - 4 - Convention avec le Service Public

Nous avons 2 conventions de signées avec des services publics : l'Armée et la Préfecture (9 établissements pour la Préfecture et 25 établissements pour l'Armée).

Suivi Individuel	Suivi Individuel Adapté	Suivi Individuel Renforcé
726	30	408
1 164		

501 visites réalisées en 2024 : 104 visites pour l'armée et 397 visites pour la préfecture.

II - 5 - Profils particuliers de travailleurs

En fonction des requêtes effectuées sur le logiciel métier, l'effectif déclaré par catégorie d'adhérents à fin 2024 se répartit selon le tableau suivant qui est le reflet des nouvelles exigences demandées par la certification.

TYPE D'ADHERENTS	Effectifs au 31/12/2024
Per Capita	82 618
ADMR	1164
INB	0
Saisonniers	32
Apprentis	6119
Eloignés	0
Détachés	0
Employeurs non-salariés	13
Indépendants	4
Collectivités territoriales	0
Forfaitaires	4 717
Intérimaires	3 492
TOTAL	98 159

Au début de l'année 2024, 57 entreprises forfaitaires sont passées au Per Capita comme Inéo Centre, Sogetrel, Ancelin ou Cofiroute.

En fin d'année 2024, nous avons repositionné 194 entreprises gérées en forfaitaire au Per Capita. Cette action se poursuivra en 2026.

II - 6 - Effectif médical/ Effectifs surveillés

Les effectifs suivis par les Médecins du Travail sont représentés par le tableau suivant :

CENTRE	Effectifs déclarés hors ETT
Chasseneuil	12 064
Châtelleraut - Joany	12 340
Loudun	3 899
Châtelleraut - Sanital	9 660
Chaumont	8 609
Chauvigny	2 349
Montmorillon	2 275
Civray	2 641
Lussac	2 137
Gencay	2 430
Vivonne	3 484
Lusignan	828
Poitiers - Touffenet	22 698
République	9 253
TOTAL	94 667

Effectifs ETT	3 492
TOTAL	98 159

En fonction de la bonne tenue de notre démographie médicale, le nombre de salariés rattaché par médecin s'élèvent à 4507 en moyenne. Il est à noter, que nous avons des Infirmiers santé en travail sur la quasi-totalité des secteurs, seul 2 Médecins du travail n'ont pas d'Infirmiers santé au travail.

Cet effectif moyen de 4507, permet aux équipes médicales de remplir complètement, les missions qui leurs sont confiées par loi du 2 août 2021.

Cette situation très favorable à l'ASSTV, grâce aux décisions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, permet d'être très attractif, et situe l'ASSTV dans un ratio que beaucoup de SPSTI nous envient !

Ces chiffres permettent de répondre tant aux demandes de visites des entreprises de travail temporaire que celles des entreprises adhérentes dans les délais réglementaires.

Notre objectif dans les années à venir, consiste à maintenir ce bon ratio.

II – 2- Activité clinique

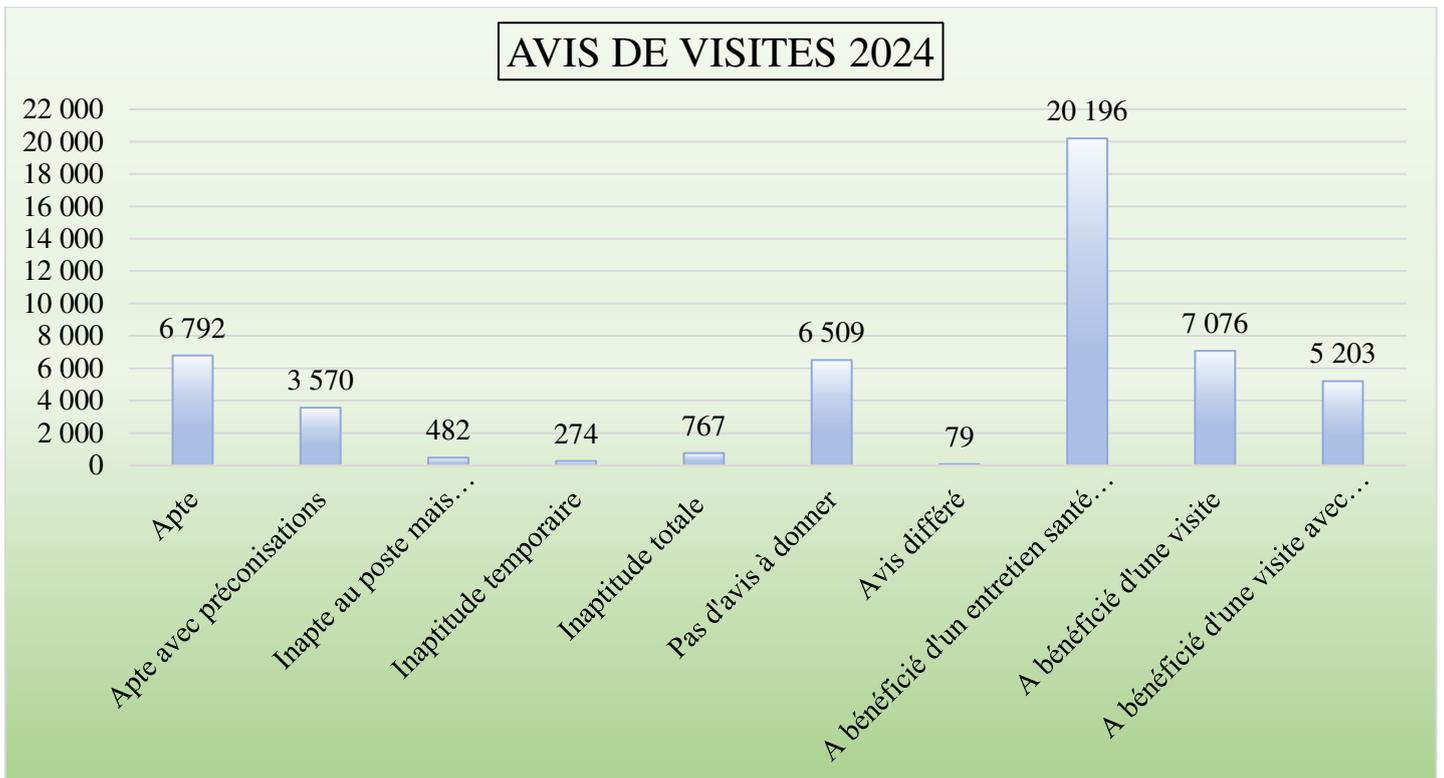
Les requêtes effectuées sur notre logiciel métier donnent, pour l'ensemble de l'année 2024, au total une activité clinique de 50 947 visites pour l'ensemble des médecins et infirmières, qui se répartissent en termes de conclusions de visites par le tableau ci-dessous :

Résultats	2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Apte	8 117	16.29	9 017	16,46	6 792	13.33
Apte avec préconisations	2 395	4.81	3 563	6,51	3 570	7,01
Inapte au poste mais reclassement proposé	380	0.76	550	1,00	482	0,95
Inaptitude temporaire	274	0.55	295	0,54	274	0,54
Inaptitude totale	746	1.50	640	1,17	767	1,51
Pas d'avis à donner	4 637	9.30	4 704	8,59	6 508	12,78
Avis différé	70	0,14	94	0,17	79	0,16
A bénéficié d'un entretien santé travail infirmier	21 662	43.47	22 672	41,40	20 196	13,89
A bénéficié d'une visite	7 071	14.19	8 146	14,87	7 076	10,21
A bénéficié d'une visite avec préconisations	4 485	9	5 088	9,29	5 203	39,64
TOTAL	49 837	100	54 769	100	50 947	100

Le nombre de visites est en baisse en 2024 pour atteindre un total de 50 947 contre 54 769 en 2023.

Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons perdu 2 Médecins du Travail opérationnel qui ont été remplacés par des Collaborateur Médecins en début de formation. Parallèlement, nous avons connu plusieurs absences pour maladie, sur les Infirmiers en santé au travail et là aussi, nous avons eu 2 départs d'Infirmier santé au travail opérationnels remplacés par des Infirmiers santé au travail qui rentrent dans le cursus de formation.

Il est également à noter que les visites d'embauches sont passées de 21 438 en 2023 à 19 068 en 2024.



Nous constatons 767 inaptitudes totales pour l'année 2024 contre 640 en 2023 et 746 pour l'année 2022.

Il faut noter que nous avons un accroissement conséquent d'inaptitude sur le secteur de Loudun. Cette situation est liée à un retard important du secteur qui n'avait pas bénéficié depuis plusieurs années d'un suivi médical adapté.

En matière de maintien en emploi, nous poursuivons les actions mises en œuvre par notre Responsable de la Cellule PDP-MEE, avec les essais encadrés et appuyés par nos Ergonomes ou notre Psychologue. Les actions faites par la Cellule PDP-MEE contribuent largement au maintien dans l'emploi et évitent ainsi certaines inaptitudes.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des inaptitudes à tous postes sur les 3 dernières années.

INAPTITUDE A TOUS LES POSTES DE L'ENTREPRISE	2022	2023	2024	Variation 2023-2024 en nombre	Variation 2023-2024 en %
TOTAL	746	640	767	127	16 %

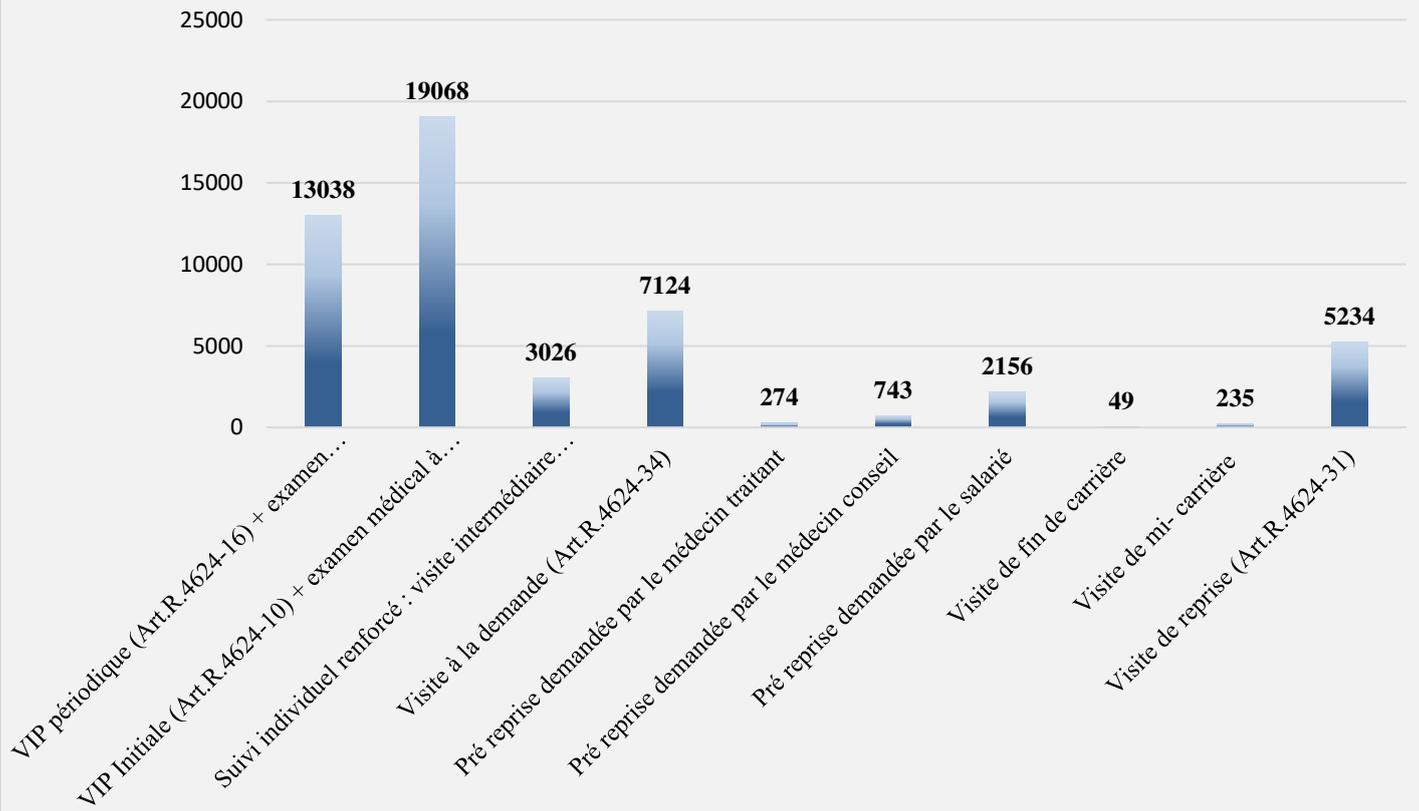
Pour rappel, le nombre d'inaptitude au niveau national correspond à 0,8% de la population suivie, ce qui correspond pour l'ASSTV à 767 inaptitudes à tous postes au regard des 98 159 salariés suivis en 2024.

II – 3- Approche par type de visites

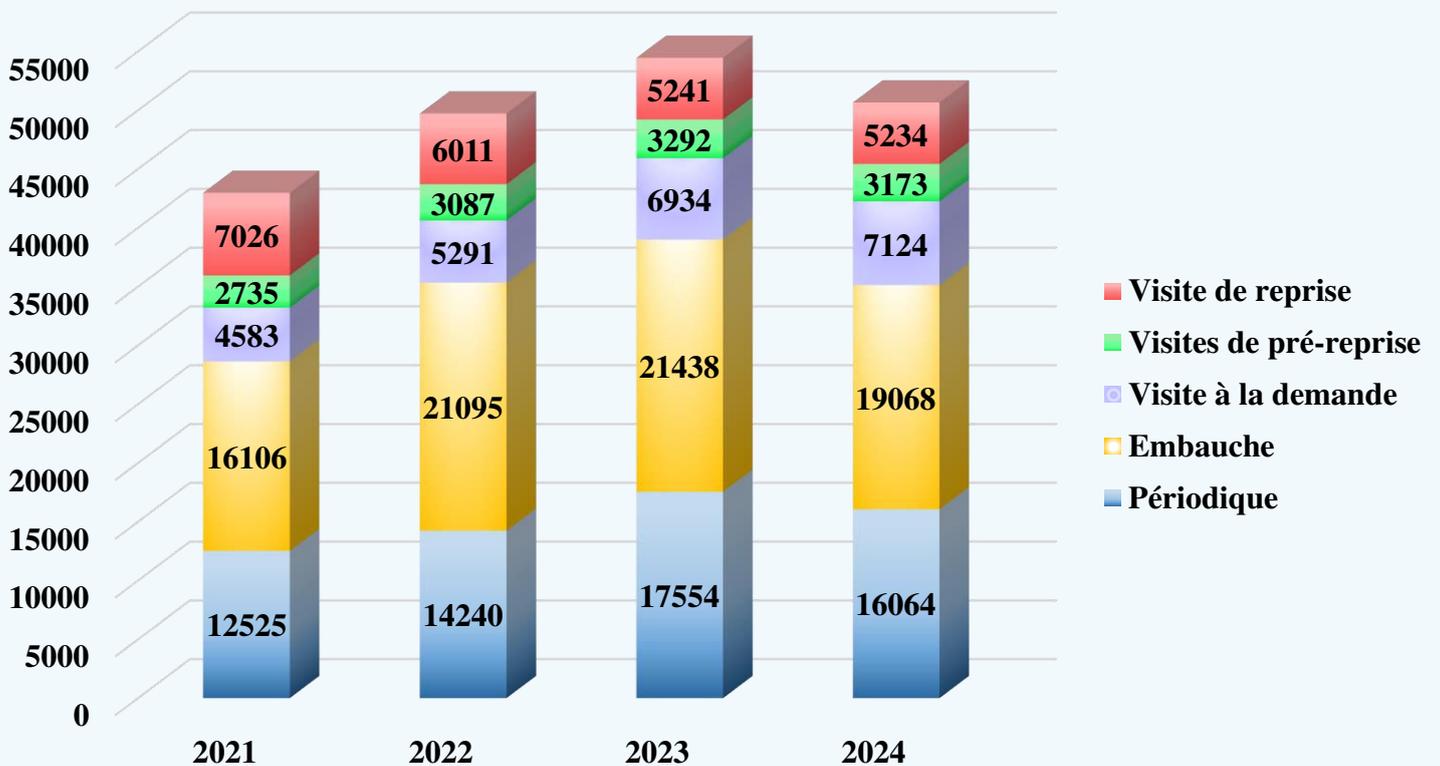
L'activité du Service en termes de types de visites est représentée par le tableau suivant :

TYPE DE VISITES	2021	2022	2023	2024
VIP périodique (Art.R.4624-16) + examen médical périodique (Art.R.4624-28)	10 533	12 067	14 717	13 038
VIP Initiale (Art.R.4624-10) + examen médical à l'embauche (Art.R.4624-24)	16 106	21 095	21 438	19 068
Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (Art.R.4624-28)	1 992	2 173	2 837	3 026
Visite à la demande (Art.R.4624-34)	4 583	5 291	6 934	7 124
Pré reprise demandée par le médecin traitant	408	375	579	274
Pré reprise demandée par le médecin conseil	366	685	754	743
Pré reprise demandée par le salarié	1 961	2 027	1 959	2 156
Visite de fin de carrière	0	48	40	49
Visite de mi- carrière	0	65	270	235
Visite de reprise (Art.R.4624-31)	7 026	6 011	5 241	5 234
TOTAL	42 975	49 837	54 769	50 947

APPROCHE PAR TYPE DE VISITES EN 2024



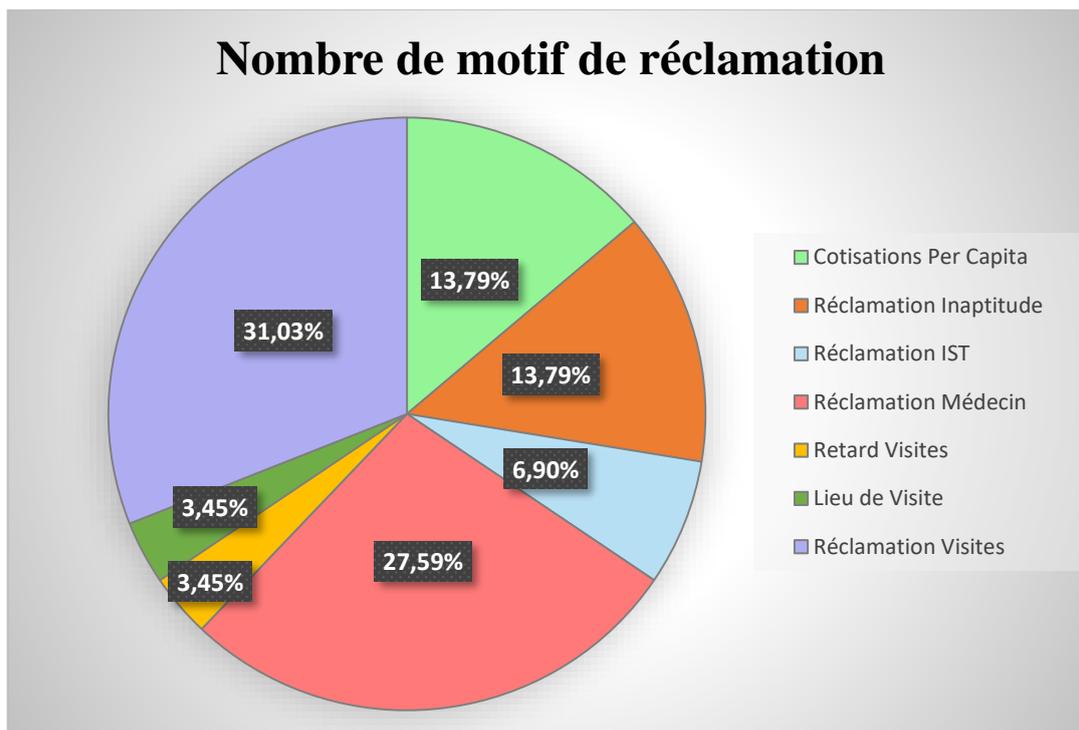
Evolution par type de visites



La baisse la plus significative est celle des visites d'embauches. C'est une source d'inquiétudes à observer de près sur l'année 2025. Il est clair qu'au niveau national les embauches ont chuté sur le dernier trimestre 2024 avec une baisse beaucoup plus importante des entreprises de travail temporaires. Il est à souhaiter que le département de la Vienne, comme nous l'avons constaté dans les périodes précédentes, montre de la résistance économique.

II – 4 – Réclamation des adhérents

Vous trouverez ci-dessous, un graphique récapitulatif des réclamations reçues par courrier ou courriel :



Le délai de réponse est en moyenne de 1.5 jours ouvrés, sachant que dans notre procédure nous prévoyons un délai de 3 jours ouvrés.

Conformément à notre procédure M2-2-4 nous avons lancé le 15 juin 2024, un questionnaire à l'ensemble de nos adhérents afin de recueillir le niveau de satisfaction ainsi que leurs attentes.

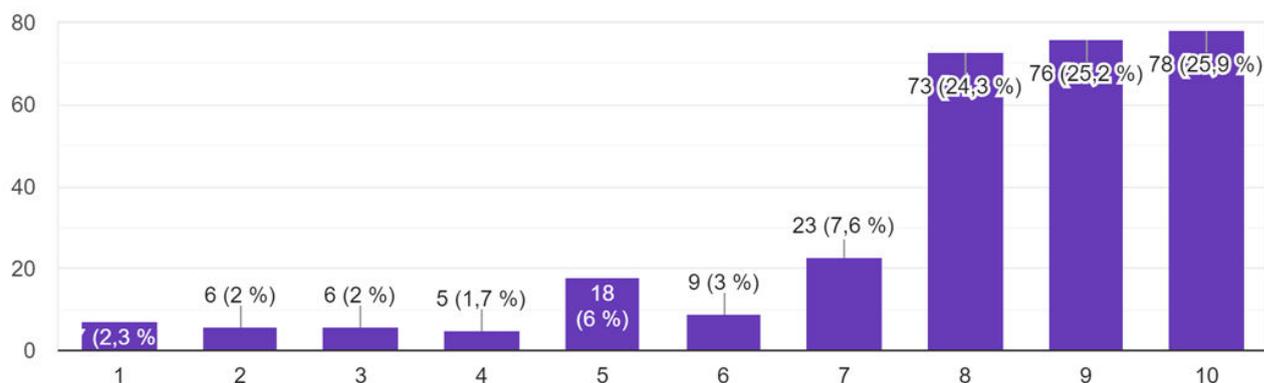
Nous avons envoyé un mail à 8 009 adhérents et nous avons reçu, 301 réponses.

A la 1^{ère} question, comment évaluez-vous la qualité de vos échanges avec l'ASSTV ?

Sur les 301 réponses, nous avons obtenu une note moyenne de 8 sur 10 qui est représentée par le graphique ci-dessous :

Relation adhérent : comment évaluez-vous la qualité de vos échanges avec l'ASSTV ?

301 réponses

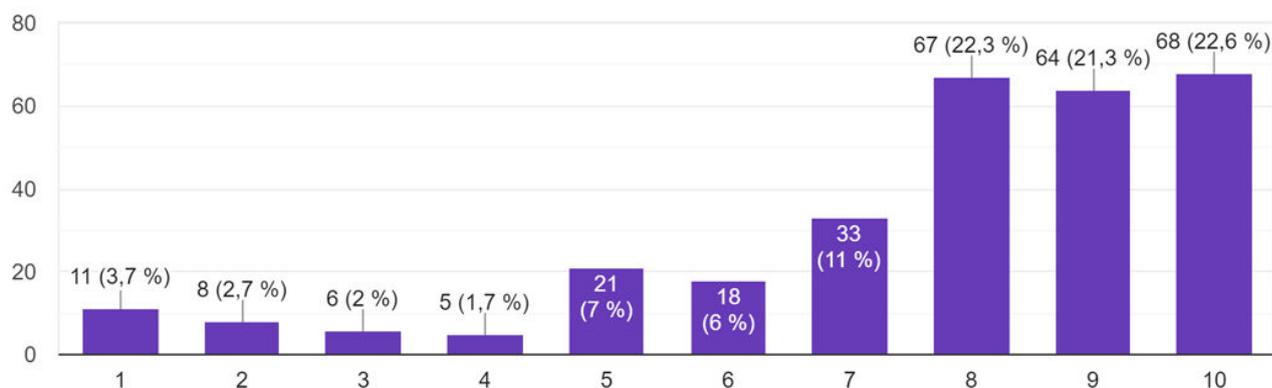


A la 2^e question, comment évaluez-vous les demandes de rendez-vous médicaux ?

Sur les 301, nous avons obtenu une note moyenne de **7,64** sur 10 qui est représentée par le graphique ci-dessous :

Suivi de la santé de vos salariés : comment évaluez-vous les demandes de rendez-vous médicaux ?

301 réponses

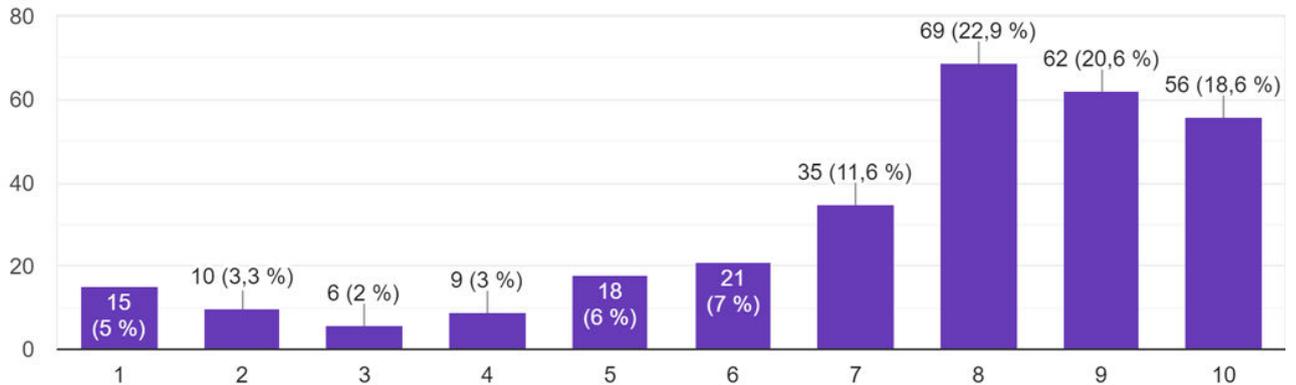


A la 3^e question, les délais sont-ils conformes à vos attentes ?

Sur les 301 réponses, nous avons obtenu une note moyenne de **7,37** sur 10 qui est représentée par le graphique ci-dessous :

Suivi de la santé de vos salariés : les délais sont-ils conformes à vos attentes ?

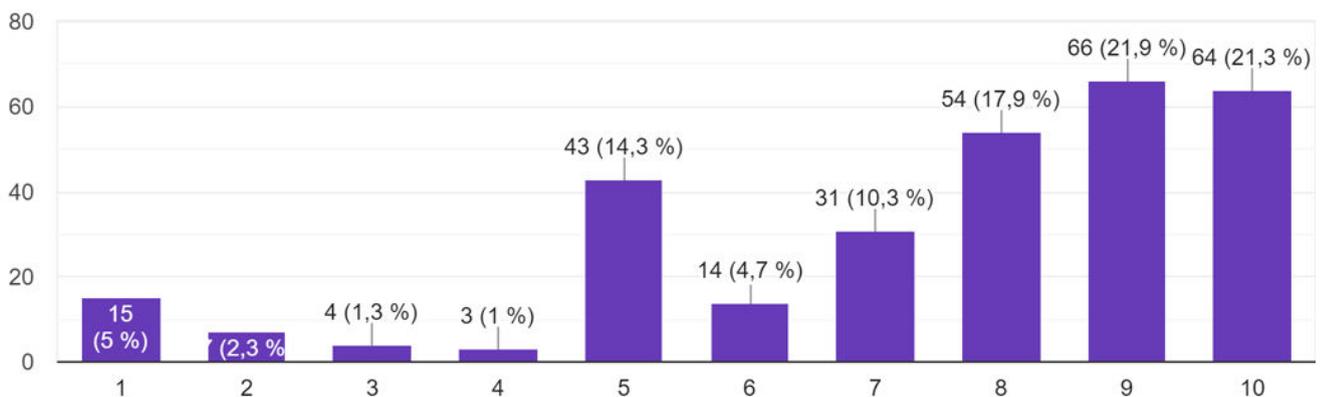
301 réponses



- Concernant les actions en entreprises et l'évaluation de la satisfaction des adhérents pour les actions réalisées par nos préventeurs, nous avons obtenu une note moyenne de **7,42** sur 10 qui est représentée par le graphique ci-dessous :

Action en entreprise : si vous avez bénéficié d'un accompagnement sur les risques professionnels (Fiche d'entreprise, DUERP, Ergonomie, études de pos... nous vous remercions d'évaluer l'action réalisée.

301 réponses



L'approche qualitative a été abordée en Commission Médico Technique le 03 octobre 2024, avec les points d'améliorations.

II – 5 - Approche par examens complémentaires

Le tableau ci-dessous donne les libellés d'examens complémentaires réalisés sur l'ensemble de l'année 2024. Ces données sont extraites du logiciel métier avec l'outil Business Object :

Nature de l'examen	F	M	Total
ACIDE DELTA AMINOLEVULINIQUE (ALA U)		1	1
ANALYSE DE SANG (NFS, Plaquettes, Créatinine, bilan hépatique)	21	253	274
AUDIOMETRIE TONALE ET VOCALE - AUDIOGRAMME TONAL AERIEN	4 212	9 844	14 056
BANDELETTE URINAIRE	38	158	196
CAMPIMETRIE OU PERIMETRIE MANUELLE OU AUTOMATISEE, SANS PROGRAMME SPECIFIQUE DE MESURE DE SEUILS - CHAMP VISUEL	127	1 280	1 407
CLAIRANCE (RENALE) DE LA CREATININE - CLAIRANCE DE LA CREATININE		2	2
ECG REPOS - ELECTROCARDIOGRAPHIE SUR AU MOINS 12 DERIVATIONS		16	16
ERGOVISION /VISIOTEST	4 020	6 805	10 825
EX MICROBIO URINES (ECBU) - ECBU		1	1
EXAMEN DE LA VISION BINOCULAIRE - ACUITE VISUELLE	265	318	583
EXAMEN DE LA VISION BINOCULAIRE - MONNOYER+ PARINAUD	9 530	13 197	22 727
Examen SMR		2	2
EXPLORATION DU SENS CHROMATIQUE [VISION DES COULEURS] PAR ASSORTIMENT - ISHIHARA	252	436	688
FIBROSCOPIE DU PHARYNX ET DU LARYNX, PAR VOIE NASALE - NASOFIBROSCOPIE		30	30
GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GAMMAT GT, GGT) (SANG) - GAMMA GT	1	5	6
HBA1C (DOSAGE) (SANG) - HEMOGLOBINE GLYCOSILEE	1	6	7

HEMOGRAMME Y COMPRIS PLAQUETTES (NFS, NFP) - NFS - PLAQUETTES	22	28	50
HEPATITE B (VHB) : SD : AC ANTIHBC TOTAUX PAR EIA - SEROLOGIE VHB : AC ANTIHBC TOTAUX	11	3	14
HEPATITE B (VHB) : SD : AC ANTIHBS (IGG OU IG TOTALES) PAR EIA - SEROLOGIE VHB : AC ANTIHBS (IGG OU IG TOTALES)	151	57	208
HEPATITE B (VHB) : SD : AG HBS PAR EIA - SEROLOGIE VHB : AG HBS	6	1	7
HEPATITE C (VHC) : SD DE DEPISTAGE : AC ANTI-VHC PAR EIA - SEROLOGIE VHC	5		5
INFECTION A VIH : SD DE DEPISTAGE PAR 2 TECHNIQUES - SEROLOGIE VIH	6		6
MESURE DE LA CAPACITE VITALE LENTE ET DE L'EXPIRATION FORCEE, AVEC ENREGISTREMENT [SPIROMETRIE STANDARD] - EFR	33	619	652
PLOMB U	1	3	4
PLOMBEMIE - PLOMB S	4	66	70
RADIOGRAPHIE DU THORAX - RADIOGRAPHIE PULMONAIRE STANDARD	17	381	398
SANG : CREATININE - CREATININE	9	79	88
SANG : GLUCOSE (GLYCEMIE) - GLYCEMIE		8	8
SANG : TRIGLYCERIDES (TG) - TRIGLYCERIDES		1	1
SCANOGRAPHIE DU THORAX, AVEC INJECTION INTRAVEINEUSE DE PRODUIT DE CONTRASTE - TOMODENSITOMETRIE THORACIQUE		126	126
SEROLOGIE VIH	1		1
TEST DE RUFFIER	2	28	30
TRANSAMINASE GLUT. OXALAC. (TGO, ASAT, AST) (SANG) - ALAT (=SGPT)		2	2
TRANSAMINASE GLUT. OXALAC. (TGO, ASAT, AST) (SANG) - ASAT (=SGOT)		1	1
TRANSAMINASE GLUT. OXALAC. (TGO, ASAT, AST) (SANG) - TRANSAMINASES	14	11	25
Transferrine Desialylee	2	16	18

UR. : RECHERCHE DE SANG (HEMATIES ET/OU HEMOGLOBINE) - HEMATURIE/HEMOGLOBINURIE		6	6
VITESSE D'ONDE DE POULS	38	49	87
Total	18 789	33 839	52 628

II – 6 - Activité sur le milieu de travail

Normalement, les médecins consacrent en moyenne 1/3 de leur temps en actions en milieu de travail. Nous rappelons que la loi du 2 août 2021 impose 150 demi-journées d'actions en milieu de travail. Les médecins délèguent une partie de leurs activités vers les Techniciennes Hygiène Sécurité et les Préventeurs du Service. Il est à noter que la nomenclature des Actions en Milieu de Travail (AMT) est installée depuis plusieurs années dans notre logiciel métier et nécessite la saisie de ces actions pour obtenir une vision plus précise des AMT réalisées.

Pour l'année 2024, les Actions en Milieu de Travail enregistrées dans uEgar donnent les tableaux suivants :

1 - Nombre d'action par réalisateur

Motif de l'action	Infirmier(e)	Médecin	Préventeur - AST	TOTAL
Action sociale - Essai encadré	1	6	0	7
Action sociale - PDP cas complexe		2		2
Action sociale - PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Prof)			4	4
Action sociale - Reconnaissance RQTH	1	3		4
Action sociale - Reconversion Prof		4		4
Aptitude / Inaptitude : Etude de poste pour inaptitude	88	316		404
Autres motifs	51	467	174	692
Covid-19 - Conseils délivrés aux entreprises (employeurs et salariés)		1		1
Covid-19 - Participation au CSE		0		0
CSSCT et/ou CSE - Participation aux réunions	3	4		7
DU : aide à la mise en place/amélioration			121	121
DU : Aide au plan d'action de prévention			2	2

DU : information/conseil			196	196
DUERP : Accompagnement à l'élaboration ou MAJ du DUERP			1	1
DUERP : Conseil DUERP			5	5
DUERP : Relecture			10	10
Entretien individuel Psychologue			0	0
Ergonomie : Recherche et proposition de matériels		4	10	14
Ergonomie de conception		1	49	50
Ergonomie de correction	5	6	89	100
Essai encadré - Intervention ergonomique		1	140	141
Essai encadré - Intervention psychosociale			3	3
Etude de poste	59	220	76	355
Evaluation d'un risque spécifique en entreprise	18	16		34
FE – Création de la Fiche d'entreprise	89	100	908	1097
FE – Mise à jour de la Fiche d'Entreprise	50	39	233	322
FE Relecture/Validation	4	10	1	15
Information et sensibilisation : CFA			15	15
Information et sensibilisation : Conseils au poste de travail	4	3	18	25
Information et sensibilisation : Education Sanitaire		1		1
Information et sensibilisation collective : Adhérents, chefs d'entreprise, syndicats, irp	13	4	3	20
Information et sensibilisation collective : Ambiances physiques (bruit, éclairage, vibration)	2	1	7	10
Information et sensibilisation collective : Atelier DUERP			9	9
Information et sensibilisation collective : Atelier Risque Chimique	1	0	2	3
Information et sensibilisation collective : Atelier RSST			7	7
Information et sensibilisation collective : Gestes et postures	3	6	26	35
Information et sensibilisation collective : Rencontres de la prévention	2	3	5	10
Information et sensibilisation collective : Risque suicidaire	1			1
Information et sensibilisation collective : RPS	7	20	6	33

Information et sensibilisation collective : RQTH				0
Information et sensibilisation collective : Travail sur écran	10		24	34
Information et sensibilisation collective : Travailleurs saisonniers			12	12
Information et sensibilisation individuelle ou collective au poste de travail	7	6	3	16
MEE - Action sociale - Accompagnement RQTH		1		1
Mesures Ambiances Physiques		1	49	50
Participation à la réunion CSSCT, CSE	81	121		202
PP2 - Etude de poste pour inaptitude	4	11		15
PP2 - Etude de poste	3	1	2	6
PP2 - Visite sur site (conseils à l'employeur)		2		2
PP4 - Conseils, appuis et suivis sur un risque spécifique		2		2
PP4 - Conseils, appuis et suivis RPS				0
PP5 - Accompagnement à l'identification du risque Chimique		3		3
PP5 - Accompagnement à l'identification du risque Chimique : analyse des FDS			1	1
PP6 - Sensibilisation collective risques professionnels	1		1	2
PP8 - Traçabilité et formalisation des actions, Contact employeur et ou salarié	1	6	61	68
Rendez-vous de liaison	2	34		36
Restitution en CSSCT, CSE	1	1		2
Restitution en entreprise	3	8	5	16
Risque Chimique : Aide à la cotation - SEIRICH			1	1
Risque Chimique : Aide à l'identification du risque chimique	1	5	70	76
Risque Chimique : Analyse de FDS		15	160	175
Risque Chimique : Etude de poste	2	1	33	36
Risque Chimique : Sensibilisation au risque chimique	3	4	23	30
Risques Psychosociaux : Diagnostic psychosocial	4	10	4	18
Risques Psychosociaux : Groupe de parole	1	1	1	3
Risques Psychosociaux : Information-conseil	5	20	16	41

RPS Enquête psychosociale - WOCCQ		1		1
RPS Outil d'évaluation RPS - DUERP	1	1	61	63
Visite d'entreprise	8	26	3	37
Total	540	1519	2650	4709

Sur l'année 2024, ce sont 4 709 (hors PDP-MEE) actions en milieu de travail qui ont été réalisées selon l'extraction faite sur BO.

Sur l'année 2023, ce sont 3680 (hors PDP-MEE) actions en milieu de travail qui ont été réalisées selon l'extraction faite sur BO.

Nous avons toujours une source d'inquiétude par rapport à l'offre socle définie par décret en avril 2022 et aux exigences de la Certification. En effet, cette offre socle prévoit pour chaque adhérent, une mise à jour de la Fiche d'Entreprise tous les 4 ans. Sachant que nous avons au 31 décembre 2024, 9 802 adhérents, ce sont 2 450 Fiches d'entreprises qui devraient être effectuées ou mises à jour. Or, nous en avons réalisées ou mises à jour 1 419 selon l'extraction BO ! En fonction de ce chiffre, pour répondre à l'offre socle, le nombre de FE devrait être multiplié par 1,72 !

L'offre socle prévoit, en outre, que les actions en milieu de travail s'élèvent au quart des entreprises suivies, ce qui correspond à 2 451 actions en milieu de travail par an :

$4\,709 \text{ AMT} - 1\,419 \text{ FE} = 3\,290 \text{ AMT}$ contre 2 451 demandées (9 802 entreprises/4).

Les médecins continuent de demander auprès de la Cellule PDP-MEE de notre Service des interventions. Les actions réalisées par la Cellule PDP-MEE sont pertinentes pour répondre aux problématiques de maintien dans l'emploi rencontrées par certains salariés.

2 – Accompagnement par la Cellule PDP-MEE

En 2024, la cellule PDP a reçu 1279 demandes dont 36 sollicitations directes par les salariés.

ORIENTATION	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un entretien
AS CARSAT	19
CAP EMPLOI	46
AGEFIPH	2
SERVICE Médical Assurance maladie	8
EPNAK	7
Organisme de retraite	80
Centre médico psychologique	15
Maintien en emploi	109

Accompagnement à la RQTH	441
Sensibilisation collective à la RQTH	11
Conseil en Evolution ASSTV	457
Dont : Accompagnement créativité d'entreprise	10
Dont : Accompagnement CV, lettre de motivation	114
Dont : Accompagnement prospection d'entreprise	69
Dont : Accompagnement recherche d'emploi	16
Dont : Accompagnement dispositif financement de formation	122
Dont : Accompagnement transition Pro	11
Sensibilisation collective Reconversion professionnelle	2
Organisme de formation	28
Conseil en Evolution EXTERNE	77
Droit sécurité sociale	112
Droit AT/MP/ITI	45
Droit IJ	27
Droit invalidité	136
Droit du travail	60

3 – Action de remobilisation PDP

Orientation	Nombre de salarié ayant bénéficié d'un entretien
PDP bilan de compétence	11
PDP CRPE	1
PDP essai encadré	30
PDP PMSMP	17
Formation Courte	2
Prévention de la Désinsertion Professionnelle	48
Total général	109

La Cellule PDP-MEE a accompagné 1097 salariés différents sur cette année 2024. C'est une excellente activité qui participe largement au maintien en emploi !

4 - Nombre d'adhérent ayant bénéficié d'une Action en Milieu du Travail

ACTION	Nombre d'Adhérent
Covid-19 - Conseils délivrés aux entreprises (employeurs et salariés)	1
CSSCT et/ou CSE - Participation aux réunions	6
DUERP : Accompagnement à l'élaboration ou MAJ du DUERP	1
DUERP : Conseil DUERP	5
Entretien individuel Psychologue	1
FE Relecture/Validation	10
FE-Création	1
FE-MAJ	7
Information et sensibilisation : CFA	134
Information et sensibilisation : Conseils au poste de travail	17
Information et sensibilisation : Education Sanitaire	1
Information et sensibilisation collective : Adhérents, chefs d'entreprise, syndicats, irp	59
Information et sensibilisation collective : Ambiances physiques (bruit, éclairage, vibration)	6
Information et sensibilisation collective : Atelier DUERP	41
Information et sensibilisation collective : Atelier Risque Chimique	6
Information et sensibilisation collective : Atelier RSST	29
Information et sensibilisation collective : Gestes et postures	14
Information et sensibilisation collective : Rencontres de la prévention	43
Information et sensibilisation collective : Risque suicidaire	4
Information et sensibilisation collective : RPS	49
Information et sensibilisation collective : RQTH	17
Information et sensibilisation collective : Travail sur écran	13
Information et sensibilisation collective : Travailleurs saisonniers	9
Information et sensibilisation individuelle ou collective au poste de travail	11
Action sociale - Accompagnement RQTH	1
Etude de poste pour inaptitude	14
Etude de poste	4
Visite sur site (conseils à l'employeur	2
Conseils, appuis et suivis sur un risque spécifique	2
Conseils, appuis et suivis RPS	1
Accompagnement à l'identification du risque Chimique	2
Accompagnement à l'identification du risque Chimique : analyse des FDS	1
Sensibilisation collective risques professionnels	1
Traçabilité et formalisation des actions, Contact employeur et ou salarié	5

Rendez-vous de liaison	27
Action sociale - Essai encadré	4
Action sociale - PDP cas complexe	2
Action sociale - PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Prof)	1
Action sociale - Reconnaissance RQTH	3
Action sociale - Reconversion Prof	2
Aptitude / Inaptitude : Etude de poste pour inaptitude	274
Autres motifs	208
DU : aide à la mise en place/amélioration	99
DU : Aide au plan d'action de prévention	2
DU : information/conseil	191
DUERP : Relecture	10
Ergonomie : Recherche et proposition de matériels	10
Ergonomie de conception	8
Ergonomie de correction	51
Essai encadré - Intervention ergonomique	30
Essai encadré - Intervention psychosociale	2
Etude de poste	223
Evaluation d'un risque spécifique en entreprise	24
FE – Création de la Fiche d'entreprise	915
FE – Mise à jour de la Fiche d'Entreprise	249
Mesures Ambiances Physiques	13
Participation à la réunion CSSCT, CSE	101
Restitution en CSSCT, CSE	2
Restitution en entreprise	11
Risque Chimique : Aide à la cotation - SEIRICH	1
Risque Chimique : Aide à l'identification du risque chimique	19
Risque Chimique : Analyse de FDS	40
Risque Chimique : Etude de poste	9
Risque Chimique : Sensibilisation au risque chimique	14
Risques Psychosociaux : Diagnostic psychosocial	14
Risques Psychosociaux : Groupe de parole	3
Risques Psychosociaux : Information-conseil	48
RPS Enquête psychosociale - WOCCQ	1
RPS Outil d'évaluation RPS - DUERP	25
Visite d'entreprise	28
Total général	3182

Le nombre d'adhérent ayant bénéficié d'une action en milieu de travail est un nouvel indicateur lié à la certification. Nous avons fait le choix de l'intégrer dès 2023 pour une meilleure comparaison lorsque nous serons au niveau II de la certification. Pour rappel le nombre d'action en milieu de travail s'élevait à 3101 en 2023.

Point d'avancement Projet de Service

GRUPE INFORMATION CONSEIL COMMUNICATION

Le Groupe Information-Conseils de l'ASSTV est en place depuis maintenant 6 ans. Il s'agit d'un groupe pluridisciplinaire chargé de mettre en place les actions de sensibilisation à la prévention primaire au bénéfice de nos adhérents.

En 2024, les Rencontres de la Prévention se sont poursuivies avec plusieurs thématiques :

LES VENDREDIS DE LA PRÉVENTION

Agenda 2024
1^{er} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur « S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

FEVRIER

02 **DUERP et mise en place du plan d'actions et de prévention**

Comment réaliser le DUERP, un outil qui va au-delà de la réglementation ? Rencontre avec des professionnelles qui vous fourniront une méthodologie et un outil adapté pour mettre en œuvre le DUERP et le plan de prévention des risques dans votre entreprise.

Ingénieures Conseillères en Prévention

14h00 – 16h00

Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

09 **Bien préparer sa retraite**

Comprendre le calcul des pensions de retraite des salariés du privé. Identifier les enjeux psychologiques et sociaux du passage entre la vie active et la retraite.

Directeur Général

14h00 – 16h00

Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

FEVRIER

23 **Bien-être au travail, est-ce possible ?**

Comprendre les fondamentaux qui impactent la sensation de bien-être et la qualité de vie au travail.

Médecin du Travail et Directeur Général

14h00 – 16h00

Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

MARS

15 **L'activité physique, un bénéfice pour tous.**

Développer en milieu professionnel la mise en place d'aménagements ou de solutions afin de favoriser la pratique régulière d'activité physique et sportive, sur ou hors temps de travail. Adapter le travail pour éviter ou réduire les risques liés à la sédentarité.

Infirmier Santé Travail, Chargé projet Promotion Santé NA et Coordinateur PEPS 86.

14h00 – 16h00

Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

Retrouvez-nous sur LinkedIn : ASSTV

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VENNE

Agenda 2024

1^{er} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur « S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

AVRIL

19 Les troubles musculo squelettiques sont-ils inéluctables ?

Apprendre à identifier et comprendre les facteurs de risques responsables de l'apparition des TMS. Savoir mettre en place des moyens de prévention des TMS dans le cadre de l'entreprise.

 Médecin du Travail et Ergonome

 14h00 – 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

MAI

31 Souffrance au Travail : Accompagner le maintien dans l'emploi

Sensibilisation sur les dispositifs possibles en matière de maintien dans l'emploi auprès de salariés en situation de souffrance au travail.

 Chargée d'Action Sociale et Psychologue du Travail

 14h00 – 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

JUIN

14 Outil SEIRICH de l'INRS

Comprendre les fonctionnalités de l'outil. Aider les entreprises dans leur évaluation du risque chimique ou initier une démarche d'évaluation et les aider à établir un plan d'actions.

 Conseillers en Risques Chimiques

 14h00 – 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

Retrouvez-nous sur LinkedIn :  ASSTV

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

Agenda 2024

2^{ème} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur « S'inscrire aux Rencontres de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

SEPTEMBRE

06 Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

Sensibilisation et prévention des conduites addictives. Savoir les repérer et comment agir. Informations sur la mise en place d'une politique de prévention.

 Médecin du Travail et Infirmière en Santé au Travail

 14h00 – 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

SEPTEMBRE

27 Maintien dans l'emploi et handicap

Sensibilisation au handicap et information afin d'assurer le maintien en emploi des salariés.

 Directeur Général, Chargée d'Action Sociale, Chargée d'Accompagnement Social et professionnel

 14h00 – 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

OCTOBRE

11 Réglementation et conséquences de l'inaptitude

Signification de l'inaptitude. Comprendre le fonctionnement juridique ainsi que les conséquences de l'inaptitude. Identifier les mesures de prévention pour éviter l'inaptitude.

 Médecin du Travail et Directeur Général

 14h00 – 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

Retrouvez-nous sur LinkedIn :  ASSTV

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

Agenda 2024

2^{ème} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur « S'inscrire aux Rencontres de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66



Retrouvez-nous sur LinkedIn : ASSTV

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

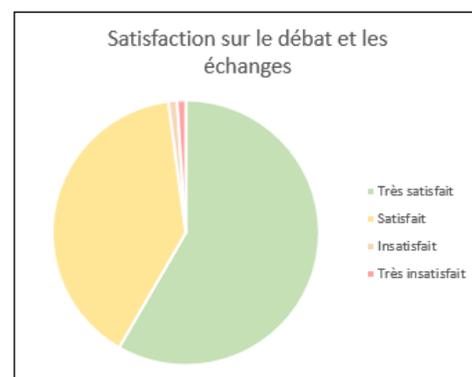
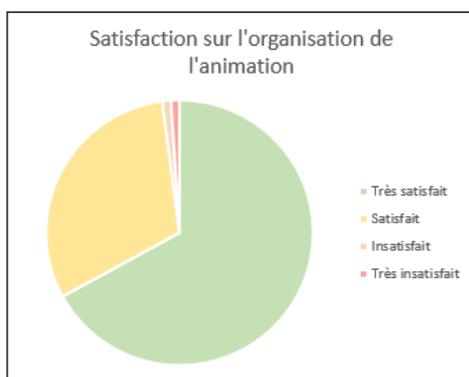
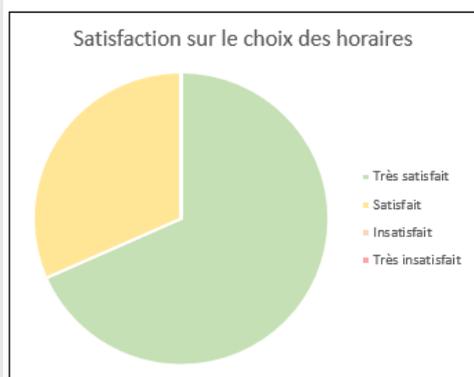
THEMES 2024	INSCRITS	PRESENTS	ENTREPRISES	NIVEAU DE SATISFACTION GLOBALE
DUERP et mise en place du plan d'actions et de prévention	16	12	11	60 % TRES SATISFAISANT 40 % SATISFAISANT
Bien préparer sa retraite	4	4	4	100 % TRES SATISFAISANT
Bien-être au travail, est-ce possible ?	11	9	8	29 % TRES SATISFAISANT 57 % SATISFAISANT 14 % INSATISFAIT
L'activité physique, un bénéfice pour tous	2	4	2	50 % TRES SATISFAISANT 50 % SATISFAISANT
Les troubles musculo squelettiques sont-ils inéluctables ?	7	6	5	70 % TRES SATISFAISANT 30 % SATISFAISANT
Souffrance au Travail : Accompagner le maintien dans l'emploi	15	11	11	100 % TRES SATISFAISANT
Outil SEIRICH de l'INRS	Annulé			
Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel	10	8	7	85 % TRES SATISFAISANT 15 % SATISFAISANT
Maintien dans l'emploi et handicap	8	6	5	50 % TRES SATISFAISANT 50 % SATISFAISANT

Réglementation et conséquence de l'inaptitude	11	9	6	100 % TRES SATISFAISANT
Travail sur écran, aspect pratique	16	15	15	80 % TRES SATISFAISANT 20 % SATISFAISANT
Les enjeux du vieillissement au travail	6	3	3	100 % TRES SATISFAISANT
La Gestion du stress	23	29	16	32 % TRES SATISFAISANT 62 % SATISFAISANT 4 % INSATISFAIT
TOTAL	129	116	93	

Les Rencontres de la Prévention sont très appréciées des adhérents (colonne satisfaction globale tableau ci-dessus). Nous procédons systématiquement, après chaque session, à la distribution d'un questionnaire de satisfaction diffusé aux intervenants, qui est analysé et transmis au Groupe Information-Conseils.

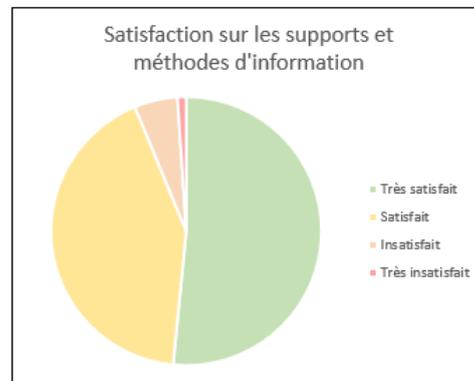
Ces interventions contribuent au développement de la culture de prévention des responsables d'entreprise. Sur l'année 2024, ce sont 116 personnes représentant 93 entreprises qui ont participé aux Rencontres de la Prévention. Nous constatons cependant, une baisse de participation raison pour laquelle le concept des rencontres de la prévention évoluera en 2025.

I- L'organisation



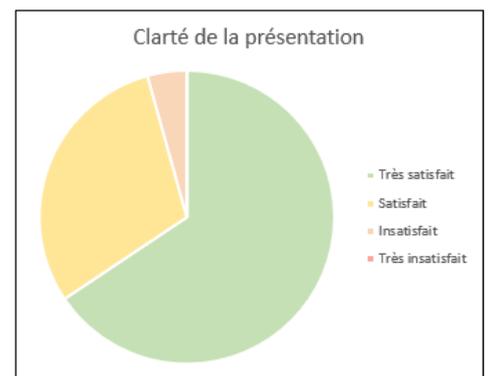
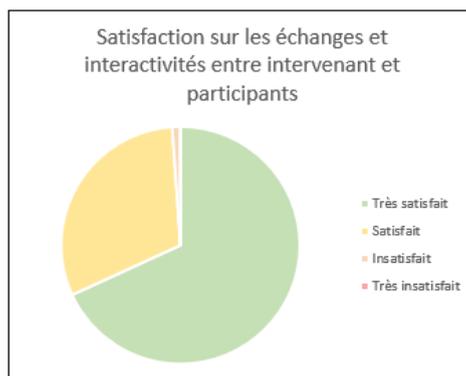
La majorité des participants a été satisfaite voire très satisfaite de l'organisation;

II- La présentation



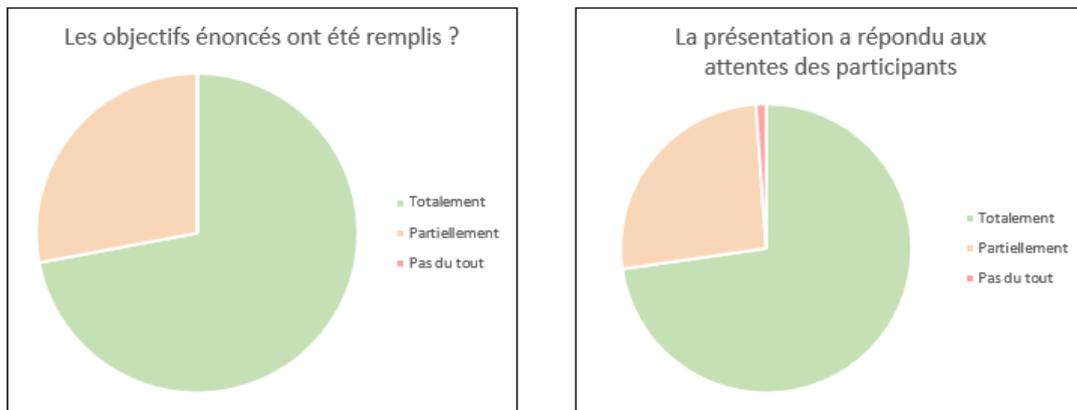
Concernant la présentation des rencontres de la prévention, l'ensemble des participants a été satisfait.

III- Les intervenants



L'échange, la maîtrise et la clarté du sujet ont été satisfaisants pour la majorité des participants.

IV- Objectifs et attentes



La majorité des participants a jugé que les objectifs énoncés avaient été remplis et que la présentation avait répondu à leurs attentes.

Depuis 2022, nous partageons aussi des informations via le réseau social (LinkedIn), telles que la promotion des Rencontres de la prévention et des ateliers, des publications en lien avec l'actualité (octobre rose, journée mondiale de la santé mentale...). La page LinkedIn de l'ASSTV est suivie par 1 030 abonnés contre 790 en 2023.

Un code couleur est établi en fonction des thématiques abordées :

- **Rencontres de la Prévention**
- **Ateliers**
- **Événements ponctuels** (SEEPH ; travailleurs saisonniers ; journée mondiale de la prévention du suicide...)
- **Annonces adhérent** (Assemblée Générale ; rappel de déclaration d'effectif...)

Le groupe info conseils a également mis en place des rencontres avec les organisations syndicales des salariés avec l'invitation suivante :

Mme Prénom NOM
NOM DE L'ENTREPRISE
Adresse
CP VILLE

Poitiers, le 11 juin 2024

Madame, Monsieur, le Secrétaire Général,

La quasi-totalité des décrets relatifs à la loi du 02 août 2021 pour renforcer la Prévention Santé au Travail sont maintenant publiés, et nous pouvons désormais, nous projeter dans une réflexion d'ensemble.

Cette loi prévoit une offre socle avec 3 missions essentielles :

- Prévention des Risques Professionnels
- Suivi Individuel de l'état de santé des salariés
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien En Emploi (PDP-MEE)

A ce stade, nous pensons pertinent d'inviter les 5 organisations syndicales représentatives des salariés, ainsi que vos représentants membres des CSE/CSSCT.

Nous souhaitons organiser une table ronde avec les représentants syndicaux des salariés sur les 3 points cités plus haut, ainsi que celui de l'inaptitude.

Nous pensons organiser cette rencontre à :

L'amphithéâtre de Saint-Jacques de Compostelle - 86000 Poitiers
le vendredi 11 octobre 2024 de 9h00 à 12h00.

Cette présentation de l'offre socle sera assurée par les professionnels de l'ASSTV (Médecins du Travail, Ingénieurs, Ergonomes, Psychologues du Travail, Responsable de la cellule PDP-MEE, Direction Générale).

Nous vous remercions en retour, de nous indiquer si vous êtes intéressés par cette matinée et votre présence aux tables rondes.

Dominique DERENANCOURT
Directeur Général
d.derenancourt@asstv86.fr

Lors de cette rencontre, nous avons eu 30 participants dont le Président de la CPAM. En fonction des échanges, ce type de rencontre devrait permettre la participation de plus de représentants de syndicats de salariés. Cette expérience est à renouveler !

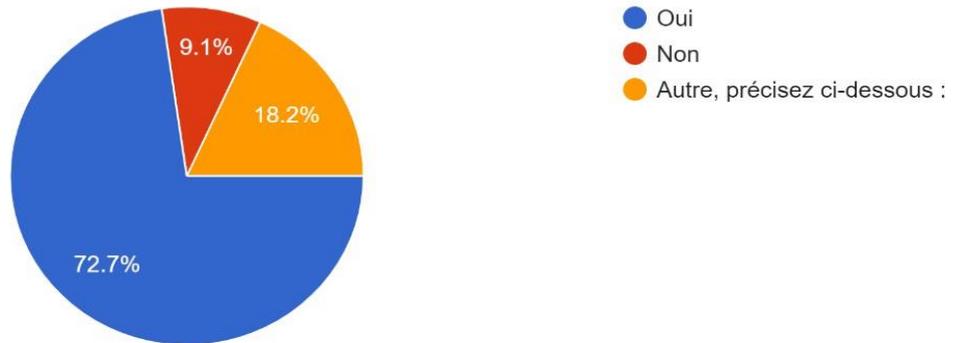
Depuis plusieurs années, nous formons, les salariés Référents Santé sécurité au travail (RSST). Ce sont nos ingénieurs des risques professionnels qui se chargent de cette formation. Cette année, ils ont envoyé un questionnaire aux 200 salariés qui ont été formés :

Réponses au questionnaire envoyé à tous les RSST formés par l'ASSTV

(22 retours)

Etes-vous Référent Santé Sécurité au Travail (RSST) ?

22 responses



Autre, précisez :

4 responses

Oui mais la direction n'a jamais signé ma lettre de mission

Départ en congés sabbatiques dès août pour 12 mois. Remplacée par Mme FORT Pascaline.

Chargée de développement RH en charge santé sécurité au W

Nous n'avons pas de personne nommé mais je m'occupe des dossiers

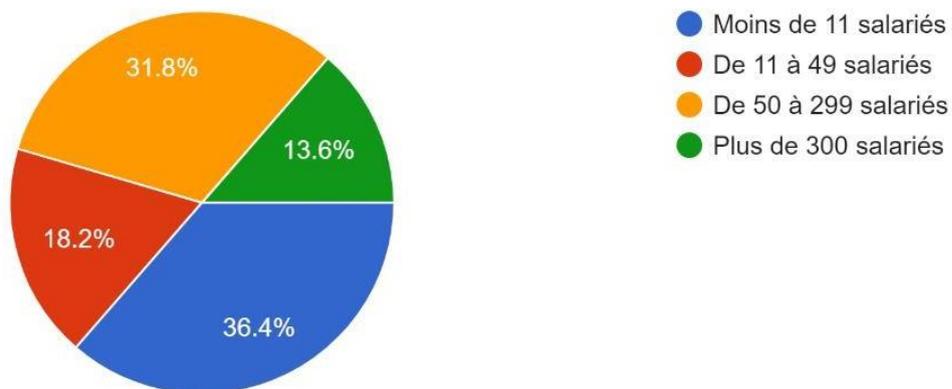
Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?

22 responses



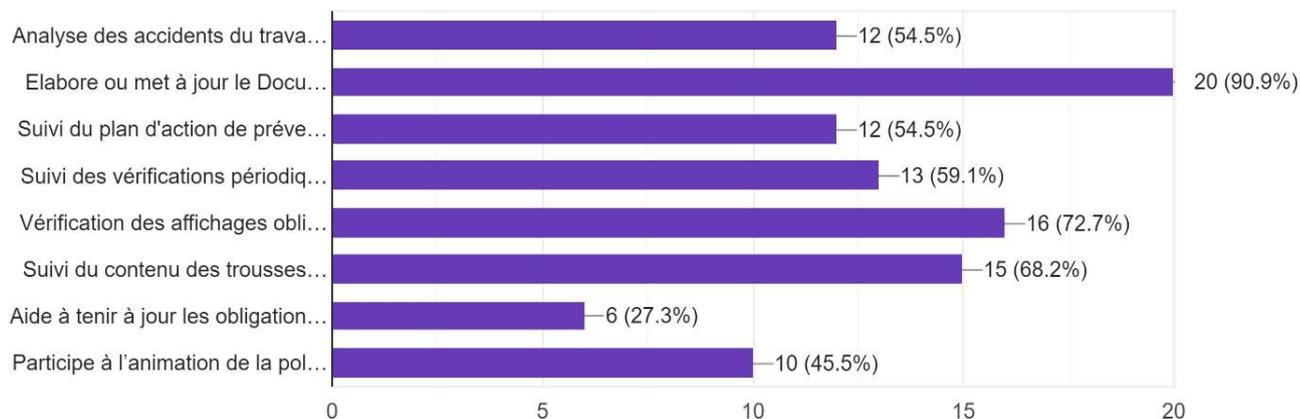
Quel est l'effectif de votre entreprise ?

22 responses



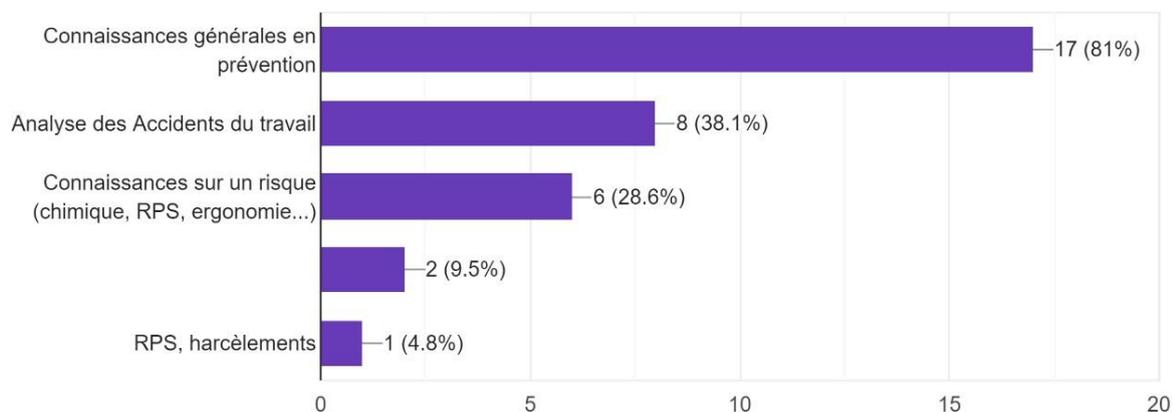
Dans le cadre RSST, quelles missions exercez-vous ?

22 responses



Pour poursuivre votre mission de RSST, identifiez-vous des besoins en terme de connaissances complémentaires ?

21 responses



Si autre, à la question précédente, quels seraient vos besoins ?

5 responses

Suivi des vérifications périodiques obligatoires de l'entreprise, Vérification des affichages obligatoires

formation aux premiers secours

Liste des documents et déclarations obligatoires, aide à la définition de certains niveaux de formation à la sécurité

Création d'outil de suivi ou apport pour animation des équipes

RPS, harcèlements

Bilan des ateliers 2024

I – Atelier « Référent Santé Sécurité au Travail » (RSST)

ATELIERS



SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

Référent Santé Sécurité « Salariné Compétent »

Objectifs

- ▶ Comprendre le rôle, les missions et champs d'actions du Référent Santé Sécurité au Travail
- ▶ Acquérir les connaissances et outils de base en prévention des risques professionnels

Programme et contenu

Introduction : rôle et missions d'un Service de Santé au Travail

- 1. Rôle, missions, limites du Référent Santé Sécurité au Travail**
 - ▶ Se positionner dans l'entreprise
 - ▶ Maîtriser les documents obligatoires
 - ▶ Assurer des actions d'information et de sensibilisation
- 2. Objectifs généraux de la prévention**
 - ▶ Les enjeux économiques, sociaux et juridiques d'une démarche de prévention
 - ▶ Les objectifs généraux de la santé et de la sécurité
 - ▶ Les acteurs internes et externes de la prévention
- 3. Outils au service de la prévention**
 - ▶ L'analyse des indicateurs santé sécurité : méthodes et solutions
 - ▶ Analyse de situations de travail : prescrit et réel
 - ▶ L'évaluation des risques professionnels
 - La Démarche
 - Définitions des dangers et risques par situation de travail
 - Le Document Unique et plan d'action
 - Réaliser le suivi de ses actions de prévention

Modalités

- ▶ Renseignements auprès de Monique LAMBERT
sensibilisation@asstv86.fr – 05 49 61 19 77
- ▶ Inscription sur notre site internet
- ▶ Exposés didactiques avec support informatisé
- ▶ Exercices pratiques avec mises en situations

Public

Salariné désigné pour assurer la mission de Référent Santé Sécurité au Travail (RSST)

Durée - Date

2 jours de formation (14 heures) avec exercices concrets de mise en situation :

20 et 21 mars 2025
26 et 27 juin 2025
A partir de 9h (17h)

Coût

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise

Contact

Gwénaëlle PINEAU
Ingénieure Prévention
05-49-98-84-08
sensibilisation@asstv86.fr

ASSTV
24 rue Salvador Allende BP 72 86002 POUILLEY Cedex
☎ : 05 49 61 19 77
Numéro de déclaration Préfecture : 0863002072

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA Vienne

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Référent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié pour acquérir ces compétences.

Cet atelier se déroule sur deux jours (groupe de 12 personnes maximum) et est assuré par une Ingénieure en prévention.

Depuis la mise en place de cet atelier en 2018, 260 Salariés Référent Santé Sécurité au Travail ont bénéficié de cet atelier.

En 2024, 3 Ateliers RSST réalisés soit 6 jours, pour 26 entreprises soit 29 salariés.

II - Atelier « Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels »

ATELIERS



SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

Atelier Document Unique

Contexte

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique sont les outils incontournables de la prévention et font partie de vos obligations réglementaires. Le code du travail n'impose pas de forme et il est parfois difficile d'entamer seul cette démarche. L'ASSTV vous propose un atelier pour vous accompagner dans votre démarche.

Objectifs

- ▶ Savoir identifier les dangers et les risques, les évaluer, les hiérarchiser afin de mettre en place le plan d'actions de prévention
- ▶ Proposer une méthode itérative et participative
- ▶ Retranscrire dans un document (proposition d'un outil d'évaluation)

Programme et contenu

Animés par des Ingénieurs en Prévention, nos ateliers Document Unique vous proposent de vous accompagner dans votre démarche d'évaluation des risques.

- ▶ Réglementation
- ▶ DUERP
- ▶ Enjeux de la prévention
- ▶ Méthode
- ▶ Outil ASSTV
- ▶ Mettre en place le plan d'action et réaliser un suivi des actions

Modalités

- ▶ Inscription sur notre site internet
- ▶ Inscription possible d'une ou plusieurs personnes par entreprise
- ▶ Groupe de 12 personnes maximum
- ▶ Exposés didactiques avec support informatisé
- ▶ Exercices pratiques

Public

Salariés, RSST, employeurs, représentant des salariés, membres du CSE

Durée

1 jour sur inscription
De 09h00 à 12h30

Lieux

Salle de réunion ASSTV à étage 24 Rue Salvador Allende à Poitiers

Coût

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise

Intervenants

Sylvie MIREBEAU et Gwénaëlle PINEAU
Ingénieurs en Prévention

Contact

Monique LAMBERT
sensibilisation@asstv06.fr
05 49 61 19 77

ASSTV
24 rue Salvador Allende BP 72 86002 POITIERS Cedex
☎ 05 49 61 19 77
Numéro de déclaration Préfecture : 0803052072
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA VENISE

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique sont les outils incontournables de la prévention et font parties des obligations réglementaires.

L'atelier DUERP se déroule sur une demie journée (groupe de 12 personnes maximum) et est assuré en binôme par les 2 Ingénieurs en prévention du Pôle.

Il permet de former les salariés à l'identification des dangers et des risques, à leur évaluation et à leur transcription dans l'outil DUERP.

Le psychologue ou la chargée d'actions RPS du service interviennent également à chaque fin d'atelier pour faire une sensibilisation sur l'évaluation des risques psychosociaux et présenter l'outil « Faire le point ».

A la suite de cet atelier, l'entreprise peut solliciter les préventeurs pour un accompagnement individualisé.

En 2024, 5 Ateliers DUERP réalisés avec 43 entreprises dont 49 salariés ont suivi l'atelier.

III – Ateliers « Risque chimique »

ATELIERS



SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

IDENTIFIER ET PREVENIR LE RISQUE CHIMIQUE

? **Contexte**

Toute personne utilise au quotidien de nombreux produits chimiques dangereux et les conséquences pour la santé peuvent être graves. Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

🎯 **Objectifs**

- ▶ Décrire le risque chimique
- ▶ Identifier les dangers et les risques liés aux risques chimiques
- ▶ Connaître les effets sur la santé liés aux expositions
- ▶ Développer une démarche de prévention

📄 **Programme et contenu**

- ▶ L'exposition au risque chimique
- ▶ La réglementation en trois mots
- ▶ Le repérage des dangers et risques
- ▶ Les voies d'expositions et les effets sur la santé
- ▶ Les moyens de protection

i **Modalités**

- ▶ **Ouvert à tout public**
- ▶ Renseignements auprès de **Monique LAMBERT**
sensibilisation@asstv86.fr – 05 49 61 19 77
- ▶ Exercices pratiques (mise en situation, échanges ludiques...)
- ▶ Disposer d'un outil informatique (ordinateur, smartphone...) est conseillé
- ▶ Inscription sur notre site internet

👥 **Public**

Salariés, employeurs, représentant des salariés, membres du CSE

📅 **Date - Durée**

½ Journée
De 09h00 à 12h00
13 mars 2025
12 juin 2025
16 octobre 2025

📍 **Lieux**

Poitiers

€ **Coût**

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise

👥 **Intervenants**

Stéphanie CHAUMET
et Patrick GORA
Conseillers en Prévention

🗨️ **Contact**

Monique LAMBERT
sensibilisation@asstv86.fr
05 49 61 19 77

ASSTV
24 rue Salvador Allende BP 72 86002 POITIERS Cedex
☎ 05 49 61 19 77
Numéro de déclaration Préfecture : 0803002072

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA Vienne

Cet atelier se déroule sur une demie journée (groupe de 12 personnes maximum) et est animé en binôme par les 2 conseillers en prévention « risque chimique ».

L'objectif de ces ateliers est de comprendre l'exposition au risque chimique, comment repérer les dangers et risques. Connaître les voies de pénétration, les effets sur la santé et de présenter des moyens de prévention.

Cette année, l'intégration d'outils ludo-pédagogiques tels que les jeux de cartes (pictogrammes, 9 principes généraux de la prévention), la mise en situation de stockage de produits, la lecture des FDS... a rendu l'atelier plus vivant à l'aide d'échanges, de participation active des personnes présentes.

En 2024, 4 entreprises ont suivi un des ateliers risque chimique, 4 entreprises dont 13 salariés.

IV – Autres Actions

1- Sensibilisation « des Travailleurs Saisonniers »

ATELIER



SENSIBILISATION INFORMATION INTRA-ENTREPRISE

Sensibilisation des travailleurs saisonniers

Contexte

Depuis 2017, les entreprises qui emploient des « travailleurs saisonniers » peuvent substituer la Visite d'Information et de Prévention Initiale (visite d'embauche) par une action de formation et de prévention aux risques professionnels rencontrés dans le cadre de leur activité saisonnière.

L'ASSTV propose à ses adhérents de réaliser ces sensibilisations dans les entreprises qui emploient des saisonniers.

Objectifs

- ▶ Sensibiliser aux risques professionnels en lien avec l'activité de l'entreprise
- ▶ Apporter des conseils en matière de prévention
- ▶ Sensibiliser à la protection collective et individuelle

Programme et contenu

- ▶ Rôle et mission du Service de Santé au Travail
- ▶ L'action de formation et de prévention
- ▶ Le travail saisonnier
- ▶ Les accidents du travail
- ▶ Prévenir les risques professionnels
- ▶ Analyses de cas
- ▶ Prendre soin de son capital santé

Modalités

- ▶ Groupe de 12 personnes maximum (voir plus en fonction de la capacité d'accueil de l'entreprise)
- ▶ Exposé didactique avec support informatisé

Public

Travailleurs saisonniers **majeurs** et en contrat de moins de 3 mois ou en contrat long mais en Surveillance Médicale Simple (Contrat de 8 mois maximum).

Périodes et durée

Mai à Aout
Réunion d'**1h00** environ

Lieux

En entreprise

Coût

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise

Intervenants

Sylvie MIREBEAU
Ingénieure en Prévention
ou
Gwénaëlle PINEAU
Ingénieure en Prévention

Autres préventeurs

Contact

Sylvie MIREBEAU
sensibilisation@asstv86.fr
05 49 61 62 66

ASSTV
24 rue Salvador Allende BP 72 86002 POITIERS Cedex
☎ : 05 49 61 19 77
Numéro de déclaration Préfecture : 090302072

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

Les travailleurs saisonniers doivent bénéficier d'un suivi de leur état de santé, soit par un examen médical d'aptitude, soit par une action de formation et de prévention.

Le travailleur saisonnier est une activité professionnelle spécifique à une saisonnalité. Il se définit par l'exécution de tâches qui se répètent chaque année, selon une périodicité fixe en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (vacances scolaires).

Les salariés en Surveillance Individuelle Adapté (mineur, RQTH) doivent bénéficier d'un examen médical d'aptitude.

A ce titre, chaque année, les 2 Ingénieures en prévention, communiquent à partir du mois d'avril, auprès des adhérents et des équipes médicales, sur la réalisation de ces ateliers (réalisés en entreprise) sur la période de Mai à Aout

En 2024, 14 entreprises et 126 salariés ont bénéficiés de cette sensibilisation.

2- Sensibilisation des apprentis du CFA « secteur Artisanat »

Partant du constat que la sinistralité est importante chez les apprentis, et qu'il est important de prendre de bonnes habitudes dès le début de sa carrière professionnelle, nous avons décidé de mener une campagne de sensibilisation à destination de ce public.

Une convention a été passée avec le Centre de Formation des Apprentis de Chantejeau afin de mener des actions de sensibilisations. En 2024, plusieurs secteurs d'activités ont été concernés : mécanique automobile et moto, carrossier, entretien des espaces verts, fleuriste, boulanger, pâtissier et coiffeur.

En 2024, sur 10 Sessions d'1h30 se sont 164 apprentis.

Le pôle technique a également élaboré plusieurs plaquettes :

PÔLE TECHNIQUE



Dans le cadre de l'offre socle, vous pouvez bénéficier d'experts (Ingénieur Prévention, Ergonome, Technicien HSE, Conseiller en Prévention Risque Chimique, Psychologue...) pour vous accompagner sur les points suivants :

- Accompagnement à la mise en place ou à la mise à jour de votre DUERP
- Réalisation des Fiches d'entreprise
- Répondre à vos besoins en matière de prévention des risques psychosociaux (évaluation et intégration dans le DUERP, information, conseils et sensibilisation)
- Accompagnement sur l'identification et l'évaluation du risque chimique
- Réalisation d'études de poste et d'interventions ergonomiques (aménagement et conception de postes et de locaux de travail, démarche de prévention TMS, essai encadré...)
- Réalisation de mesures d'ambiances physiques
- Animation d'ateliers (DUERP, RSST, risque chimique)
- Sensibilisations collectives des risques spécifiques
- Sensibilisation des travailleurs saisonniers...



Prestations incluses dans vos cotisations

24 Rue Salvador Allende | 05 49 61 19 77
86002 POITIERS
www.asstv86.fr
Adresse de contact : p.prevention@asstv86.fr



LES VOIES D'EXPOSITION



Cutanée

- Par contact direct
- Par projection



Respiratoire

- Par inhalation de poussières, vapeurs, aérosols



Ingestion

- Par ingestion accidentelle
- Par contamination des mains souillées



Vous avez des questions,
besoin d'être accompagné?
Contactez l'équipe médicale.

LES MOYENS DE PREVENTION

Remplacer un produit dangereux par
un produit qui l'est moins

Mettre en place des équipements de
protection collective (ventilation,
aspiration...)



S'équiper de protections individuelles
(EPI) en complément ou en cas
d'absence de protection collective



S'informer sur les produits utilisés
(dangerosité, utilisation, stockage...)

PRODUITS CHIMIQUES

Savoir lire et comprendre
les étiquettes

Cancérogène
Mutagène
Reprotoxique
(toxique pour la reproduction)



Qu'est-ce qu'un agent CMR ?

Ce dépliant a été réalisé par le Pôle
Prévention des Risques Professionnels de
l'ASSTV86.

ASSTV

Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

24 rue Salvador Allende
86000 Poitiers
Tél. 05.49.61.19.77.
p.prevention@asstv86.fr
www.asstv86.fr

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

PICTOGRAMMES DE DANGER

Ils sont associés au produit chimique en fonction des dangers qu'ils représentent.



CORROSIF

Le produit peut ronger, provoquer des brûlures de la peau et/ou des lésions aux yeux en cas de contact ou de projection.



ALTERER LA SANTE

Le produit peut :

- Empoisonner à forte dose.
- Irriter la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires.
- Provoquer des allergies cutanées.
- Provoquer somnolence ou vertiges.



TUE

Le produit empoisonne rapidement, même à faible dose.



NUIRE GRAVEMENT A LA SANTE

Le produit peut :

- Provoquer le cancer.
- Modifier l'ADN des cellules et entraîner des dommages sur la personne exposée ou sa descendance.
- Nuire à la fertilité ou au **fœtus**.
- Altérer le fonctionnement de certains organes.
- Être **mortel** en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Provoquer des allergies respiratoires.



LE RISQUE REPROTOXIQUE

Eviter les produits chimiques présentant le pictogramme et les mentions de danger suivantes :

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

MENTION D'AVERTISSEMENT

Elle donne une indication sur le niveau de risque. DANGER pour le risque le plus élevé ou ATTENTION.

MENTIONS DE DANGER (H...)

Elles définissent la nature de danger.

CONSEILS DE PRUDENCE (P...)

Ils indiquent comment manipuler, bien stocker ou intervenir en cas d'accident.

	Catégories CMR	Mentions de danger correspondantes
CANCEROGENE (provoque le cancer)	1A	H350 - Peut provoquer le cancer
	1B	
	2	H351 - Susceptible de provoquer le cancer
MUTAGENE (modifie l'ADN)	1A	H340 - Peut induire des anomalies génétiques
	1B	
	2	H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
REPROTOXIQUE (toxique pour la reproduction)	1A	H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
	1B	
	2	H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Catégorie supplémentaire (effet via ou sur l'allaitement)		H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel



FEMMES ALLAITANTES

Eviter les produits chimiques présentant la mention de danger suivante :

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



TRACABILITE DES EXPOSITIONS AUX CMR NOUVELLE OBLIGATION



Le [décret N° 2024-307 du 4 avril 2024](#) actualise la liste des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) contraignantes et introduit de nouvelles dispositions réglementaires visant à améliorer la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction (CMR).

Ainsi, 4 nouveaux [articles R.4412-93-1 à 4](#) sont introduits dans le chapitre « Mesures de prévention des risques chimiques » du code du travail.

Responsabilités de l'employeur



Nouvelle formalité obligatoire : établir une liste actualisée des travailleurs susceptibles d'être exposés aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction prévue à l'article 2 du décret, en tenant compte de l'évaluation des risques transcrite dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) prévu à l'article R.4121-1.



Qui est concerné ? : toutes les entreprises où sont manipulés des agents chimiques CMR 1A/1B et réalisés des travaux ~~cancérogènes~~ au sens du code du travail définis par les arrêtés du [26/10/2020](#) et [03/05/2021](#) (poussières de bois, poussières de silice, formaldéhyde, émissions d'échappement de moteurs Diesel, huiles minérales usagées...).



Date de réalisation : obligatoire depuis le 5 juillet 2024.



Son contenu : la liste indique, pour chaque travailleur, les substances auxquelles il est susceptible d'être exposé ainsi que, lorsqu'elles sont connues, les informations sur la nature, la durée et le degré de son exposition.



Mise à disposition des informations de la liste :

- Aux travailleurs concernés personnellement par ces expositions
- Aux travailleurs et membres du comité social et économique (CSE), présentées de manière anonyme



Communication :

- Aux services de prévention et de santé au travail (SPST) → la liste et ses actualisations,
- En cas de mise à disposition de travailleur temporaire → les informations de la liste et leurs actualisations concernant le travailleur, sont transmises en cascade, à savoir :

Entreprises utilisatrices



Entreprises de travail
temporaires



SPST

Rôle du SPST

- ⇒ Verser les informations de la liste dans le dossier médical en santé au travail (DMST) du personnel concerné
- ⇒ Conserver la liste et ses actualisations pendant une période d'au moins 40 ans
- ⇒ Accompagner l'entreprise dans l'évaluation des risques chimiques et l'identification des agents chimiques CMR.

En pratique, que devez-vous transmettre au SPST ?

La liste des salariés susceptibles d'être exposés (format libre), qui doit contenir :

- Leur(s) nom(s) et prénom(s)
- Les substances (*nom de la substance, N° d'identification (CAS et/ou EC ou EINECS et/ou index)*) ainsi que les procédés cancérogènes auxquels les salariés sont susceptibles d'être exposés
- La nature, la durée et le degré de son exposition lorsque ces éléments sont connus

Documents ressources : évaluation des risques chimiques, DUERP, les Fiches de Données de Sécurité (FDS), contrôle des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP), fiche d'entreprise, notice de poste, tableaux de repérage ci-dessous...

Repérage des agents CMR

Substances ou mélanges CMR catégorie 1A / 1B	
Où les identifier ?	<ul style="list-style-type: none">✓ Dans la Fiche de Données de Sécurité (FDS) Rubrique 2 pour l'étiquetage du produit commercial Rubrique 3 pour la classification des substances✓ Sur l'étiquette du produit
Pictogramme et mention d'avertissement	 Danger
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">H340 Peut induire des anomalies génétiquesH350 Peut provoquer le cancerH350i Peut provoquer le cancer par inhalationH360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtusH360F Peut nuire à la fertilitéH360D Peut nuire au fœtusH360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

Liste des procédés cancérogènes

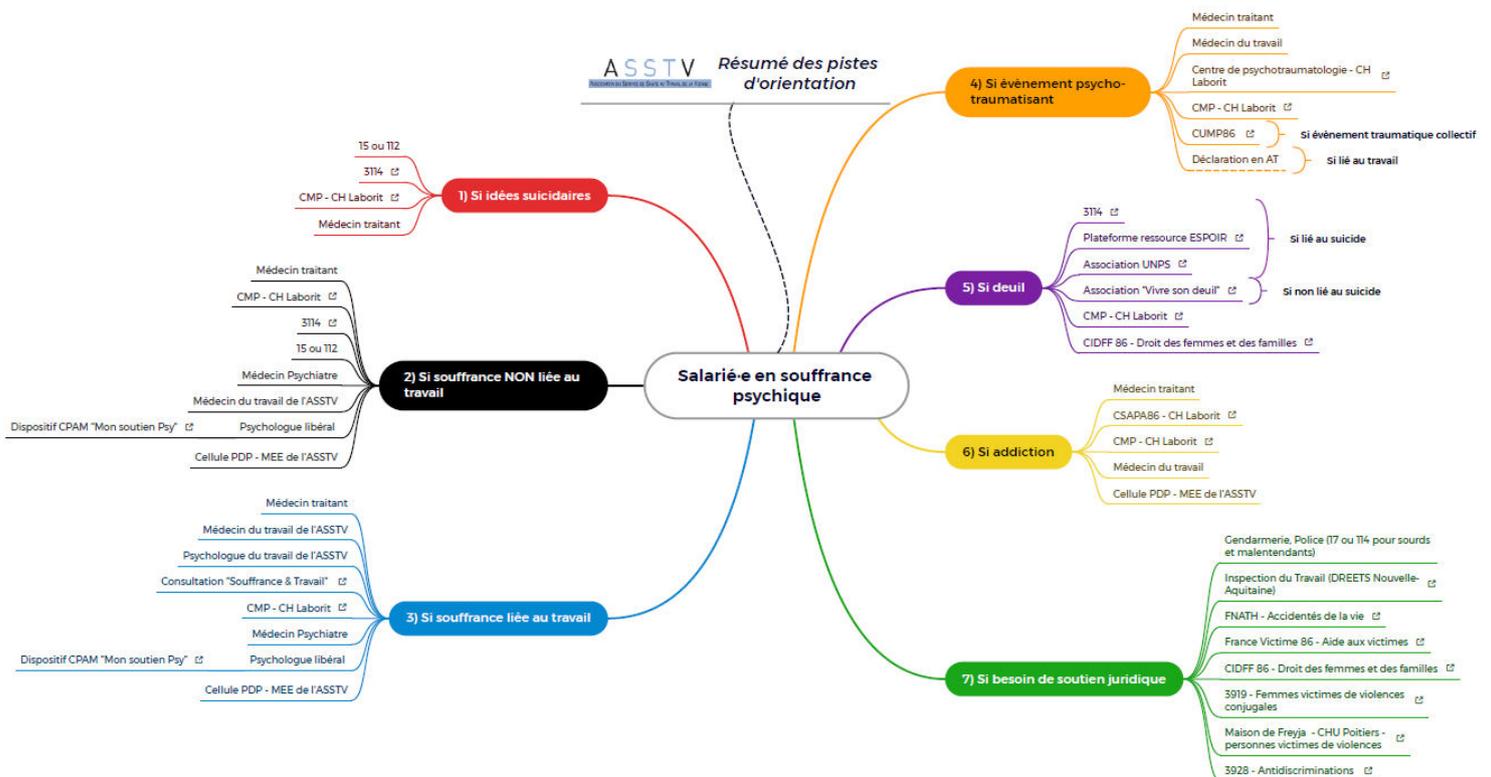
- ✓ Fabrication d'auramine ;
- ✓ Travaux exposant aux hydrocarbures polycycliques aromatiques présents dans la suie, le goudron, la poix, la fumée ou les poussières de la houille ;
- ✓ Travaux exposant aux poussières, fumées ou brouillards produits lors du grillage et de l'électro-raffinage des mattes de nickel ;
- ✓ Procédé à l'acide fort dans la fabrication d'alcool isopropylique ;
- ✓ Travaux exposant aux poussières de bois inhalables ;
- ✓ Travaux exposant au formaldéhyde ;
- ✓ Travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail ;
- ✓ Travaux entraînant une exposition cutanée à des huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur ;
- ✓ Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs Diesel.

**Vous avez un doute sur l'exposition de vos salariés à des agents chimiques CMR ?
Votre médecin du travail et son équipe restent à votre disposition.**

3- Sensibilisation, Risques suicidaires »

Prévention du risque suicidaire :

- Le groupe prévention suicide a organisé 5 réunions d’une durée de 2 à 3 heures sur Poitiers, dans les locaux de l’ASSTV avec 14 membre pluridisciplinaires (médecins, IDEST, préventeurs, assistantes…)
- Construction collective d’une « carte mentale » pour aider nos collègues de l’ASSTV à orienter les salariés en souffrance psychique. Document transmis par mail à l’ensemble du personnel de l’ASSTV en septembre 2024



- Consultation et réflexion collective dans les projets du Pôle RPS : projet d’escape Game RPS, création d’une seconde carte mentale traitant des facteurs de RPS, ...
- Echanges, discussions collectives, débriefing... autour de cas pratiques et situations rencontrées en entreprise
- Création d’une affiche à destination des salariés (lors de visite médicale par exemple), à des employeurs (lors de visite d’entreprise par exemple) et a pour vocation d’être affichée.

Je suis en souffrance psychique



Qui peut m'aider ?



◆ **A l'intérieur de l'entreprise :**

Toute personne de confiance :

*Infirmière d'entreprise, Assistante sociale
Cadre, Chef d'équipe
Représentant du personnel, Membres du CSE/CSSCT...*

◆ **A l'extérieur de l'entreprise :**

Votre Médecin Traitant



3114

SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE



N° national et gratuit - 24h/24 - 7j/7

 **05 16 52 61 09 : Centre Médico Psychologique
CMP Henri LABORIT**

 **05 49 61 19 77 :**

Médecine du Travail

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

 **Un Psychiatre, Un Psychologue, Une Assistante sociale,
Un Bénévole d'une association ...**

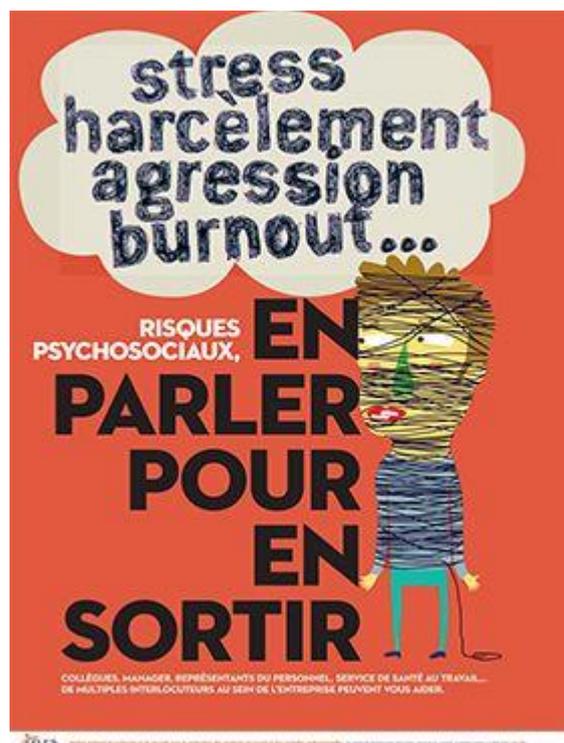
Partenariat ASSTV – magazine Tendances, rubrique « Santé & bien-être »

« Facteur travail, un bon point pour la santé »

Grave erreur que de ne pas considérer le facteur « travail » dans les questions de santé ! Et cela est d'autant plus vrai sur le plan de la santé psychique, mise à mal par les crises récentes et actuelles. C'est tout l'enjeu de l'activité de travail qui peut autant être favorable pour la santé mentale (travail porteur de sens, relations sociales...), que délétère (surcharge, être empêché dans son travail...). La notion de

« risques psychosociaux ou RPS » en entreprise est loin d'être une mode passagère, en témoignent les enquêtes statistiques nationales sur le sujet et autres chiffres sur la cause des arrêts maladie. Et pourtant l'obligation réglementaire d'évaluer et prévenir ces RPS, au même titre que les autres risques, est bien notifiée dans la loi. La Médecine du travail (l'ASSTV dans la Vienne) se positionne comme conseiller des salariés et des employeurs en la matière, en toute neutralité. Prendre soin de sa santé passe aussi par le travail !

Image illustrant la thématique



ORGANISATEURS :

Le Centre de prévention du suicide (CPS) de la Vienne organise en partenariat avec l'ASSTV (Association des médecins du travail de la Vienne) des formations dites sentinelles.

De quoi s'agit-il ?

Module sentinelle : *Publics* :

Simple citoyens ou salariés non professionnels de santé en mesure et disposés à repérer et appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de leur milieu de vie.

Dispositif sentinelle : dispositif de prévention ciblée consistant en l'identification, la formation, l'accompagnement et la mise en réseau d'un ensemble de sentinelles au service du repérage des individus susceptibles de présenter un risque suicidaire et de leur orientation vers un dispositif d'évaluation et/ou de soins.

Les fonctions :

Le dispositif : faciliter, à l'échelle d'un territoire, le repérage et l'accès aux soins des personnes en souffrance mentale voire suicidaires qui n'y auraient pas spontanément eu recours.

Le module : renforcer les habiletés et dispositions spontanées de citoyens ou professionnels non-soignants pré-identifiés pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées

A quoi cela ne sert pas

Le dispositif : assurer des fonctions d'évaluation, d'intervention ou d'accompagnement pour les personnes suicidaires (ne peut donc pas se substituer à l'offre de soins)

Le module : sensibiliser la population générale à la problématique suicidaire (ne consiste pas en une action de prévention universelle)

A qui cela s'adresse ?

Conditions d'accès au module :

Avoir une disposition spontanée au souci de l'autre et à l'entraide

Être repéré pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie pour cela

Être en mesure de prendre soin de soi

Quelles conditions ?

Dispensation du module à la condition de la mise en place d'un dispositif sentinelle, de sorte que :

Les sentinelles potentielles à former puissent être **identifiées** dans les différentes communautés de vie

Une sentinelle puisse **orienter** de façon systématique et rapide chaque personne repérée vers des ressources sanitaires capable d'assurer au minimum une fonction d'évaluation

Les sentinelles soient **accompagnées** sur la durée et puissent interpeller en cas de

difficultés personnelles en lien ou non avec leur fonction

Les sentinelles aient un interlocuteur de **recours** en cas d'urgence, que l'urgence en question soit relative à une personne repérée comme étant en difficulté, ou qu'elle soit relative à des difficultés personnelles en lien ou non avec leur fonction

Que les sentinelles soient inscrites dans un **réseau** dont la liste est connue et régulièrement mise à jour, au sein duquel sont dispensés des actions de **sensibilisations continues** (**journées RETEX organisées par le centre de prévention du suicide**).

En pratique :

Coût : formation gratuite (repas non compris)

Inscriptions obligatoires

Formation en deux jours de 9h00 à 17h00 :

1^{er} jour consacré à la formation nationale sentinelle.

2^{ème} journée consacrée entre autre à la souffrance au travail (facteur de stress, RPS, ressources...)

Les dates :

4 sessions (12 à 15 personnes maxi) sont proposées :

les 26 et 27 mars à Poitiers (salle de formation du Centre hospitalier Henri Laborit)

les 18 et 19 juin (Vouneuil sur Vienne- Salle des fêtes)

les 24 et 25 septembre à Poitiers (salle de formation du Centre hospitalier Henri Laborit)

les 26 et 27 novembre (salle à déterminer sur Chatellerault ou ses environs)

Inscriptions et renseignements :

Après de Mr Patrick Blossier : patrick.blossier@ch-poitiers.fr

06 38 69 74 84

Formations en partenariat :



Nous avons également participé à une sensibilisation avec Centaure.

INVITATION PORTES OUVERTES



EMPLOYEURS, agissez pour la sécurité de vos salariés.

Avec la participation de nos partenaires.



Mardi 2 Avril 2024, CENTAURE CENTRE ATLANTIQUE

RUE DES ENTREPRENEURS – LES GRANDS PHILAMBINS
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Trouver Centaure : 46°39'06.9"N 0°21'36.4"E
TELEPHONE : 05.49.38.58.10 ou 06.75.93.72.90

HORAIRES :

De 08h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00

Merci de préciser votre créneau d'arrivée lors de votre inscription :

09h / 10h 14h / 15h

INSCRIPTIONS :

contact-pro@centaure-ca.fr ou vmaury@centaure-ca.fr

- Les distracteurs au volant et découverte de nos plateaux d'exercices, **CENTAURE**
- Conférence sur l'organisation du déplacement, la charge mentale, les addictions par un psychologue de l'**ASSTV (Association Service Santé au Travail Vienne)**
- Un bar à alcool avec un Intervenant Départemental de la Sécurité Routière (**IDSR de la Préfecture de la Vienne**)
- Les gestes qui sauvent par notre assureur **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**
- Les nouvelles motorisations (hybride et électrique), **concessionnaire RENAULT et TOYOTA**
- Venez tester le vélo cargo électrique de chez **TOYOTA** pour les déplacements au sein de l'entreprise ou pour les livraisons derniers kilomètres

Réponse souhaitée avant le 29 MARS 2024, 2 participants maximum par structure, places limitées.



Commentaires

Au-delà de l'activité médicale et des actions en milieu de travail, les efforts de l'année 2024 se sont concentrés sur l'élaboration des procédures exigées par la certification.

Lors de la rencontre avec l'ensemble du personnel du 09 janvier 2024, nous avons présenté nos objectifs pour atteindre la certification :

- Un pré-audit entre octobre et novembre 2024 pour un audit sur le premier trimestre 2025.
- Tous nos engagements ont été tenus, nous avons réalisé le pré-audit le 05 novembre 2024, et l'audit s'est déroulé du 06 au 10 janvier 2025. Cet audit s'est concrétisé positivement par une certification de niveau I du 15 janvier 2025. L'ASSTV est donc certifiée jusqu'au 14 janvier 2027.

Cette réussite n'a été possible qu'avec, l'appui et le soutien des membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des membres de la Commission de Contrôle. La grande implication de l'ensemble du comité de pilotage a été particulièrement précieuse pour l'élaboration des 88 procédures nécessaires pour atteindre le niveau I, je tiens à remercier ici les membres du COPIL et tous les collègues de l'ASSTV pour cette réussite collective !

Vous trouverez ci-dessous, le bilan de clôture rédigé par l'auditrice :

COMMENTAIRES REUNION DE CLOTURE POITIERS

Toutes les exigences de niveau 1 du référentiel SPEC 2217 ont été passées en revue entre l'audité et l'auditeur.

Il n'y a aucune non-conformité au terme de l'audit, les exigences qui auraient pu poser difficulté ayant été traitées par l'audité et les preuves présentées à l'auditeur avant le terme de l'audit. En la matière, le pré-audit réalisé en novembre 2024 s'est révélé très utile.

Les interviews réalisées auprès des membres du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle ont montré une implication dans le bon fonctionnement du Service et la quantité et la qualité du service délivré aux adhérents. Il règne une bonne entente entre les représentants des employeurs et des salariés au seul bénéfice de la santé au travail. La cotisation est dans la moyenne du tunnel de cotisation, permettant au SPSTI de mener à bien ses missions et de mettre en œuvre la dernière réforme de la santé au travail et la certification.

L'interview d'un membre de la Commission médico-technique permet de montrer que la CMT remplit ses fonctions et participe à la dynamique du projet de service et au développement d'actions innovantes.

Les interviews des équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, assistantes médicales, ergonome, ingénieur prévention, psychologue) ont permis de constater que les procédures liées aux 3 missions de l'offre socle de service étaient disponibles, connues et appliquées. Elles sont disponibles dans l'intranet du Service.

L'interview de 2 membres de la cellule PDP met en évidence une organisation et un fonctionnement conformes aux procédures et une bonne coordination au sein de la cellule, avec les équipes médicales, les préventeurs et les acteurs extérieurs.

Les interviews du directeur général, de la directrice générale adjointe et du directeur des systèmes d'information démontrent une motivation et une implication réelle dans la certification et un bon pilotage du SPSTI, conformément aux procédures.

Autres points forts :

- *Ressenti de relation de confiance entre les personnes et de travail collaboratif au sein des équipes et entre les équipes et la direction*
- *Bonne prise en main du nouveau logiciel métier par les collaborateurs*
- *Locaux adaptés même si certains nécessiteront des adaptations et rénovations afin d'améliorer le travail collaboratif et l'accueil des salariés.*

Durant l'année 2024, nous avons également refondu totalement notre Site Internet, pour respecter les exigences de la certification. Ce travail a mobilisé, la RRH, le DSI, la DGA et moi-même. C'est une étape essentielle et incontournable qui nous a permis lors de l'audit de démontrer les éléments de preuve de la mise en place des exigences de la certification.

Logiciel métier :

Conformément à nos engagements nous avons basculé sur uEgar au 01 avril 2024. Notre Directeur du système d'information, a énormément investi pour préparer cette bascule importante et a déployé au

sein du Service énormément de formations. Ce qui a permis, un passage globalement aisé de Préventiel à uEgar.

Nous avons également mis en place le recueil de l'Identité Nationale de Santé (INS), ainsi que la messagerie sécurisée. Nous avons modifié l'ensemble de la téléphonie et organisé un webinaire sur uEgar entreprise avec 150 participants.

Rencontres adhérents :

Nous avons organisé à partir d'octobre 2024, des rencontres avec nos adhérents, sur la zone géographique de Loudun et de Montmorillon. Ces rencontres sont également prévues dans le 1^{er} trimestre 2025.

Partenariat :

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les médecins conseils de la CPAM. Nous avons également échangé avec l'AGEFIPH, CAP Emploi et la CARSAT.

III-1- Investissements 2024

▪ Aménagement terrain Montmorillon	3 469,00 €
▪ Matériel Médical	1 790,00 €
▪ Matériel de bureau	11 593,00 €
TOTAL =	16 852,00 €

III-2) - Formation

Le plan de compétence 2024 représente un investissement de **392 393,56 €**. L'effort de formation représente **5,94 %** de la Masse Salariale 2024.

CATEGORIES	NOMBRE D'HEURES	SALAIRE	COUT PEDAGOGIQUE	TRANSPORT	HOTEL	REPAS	TOTAL
Administratif	295	15 350,72 €	3 536,92 €	1 791,69 €	557,93 €	611,61 €	21 848,87 €
Assistant Médical	981	27 020,99 €	23 001,92 €	3 471,60 €	5 721,60 €	1 483,72 €	60 699,83 €
Cellule PDP-MEE	168	4 729,02 €	2 368,74 €	220,85 €	276,40 €	190,36 €	7 785,37 €
IST	1037	38 477,07 €	18 985,59 €	5 127,36 €	2 056,27 €	1 294,40 €	65 940,69 €
Médecin du Travail	1200	110 519,52 €	23 909,98 €	7 552,52 €	6 166,94 €	1 497,40 €	149 646,36 €
Préventeur	892	35 321,23 €	8 308,12 €	2 981,28 €	3 127,03 €	1 443,83 €	51 181,49 €
Tech Hygiène Sécurité	775	23 806,45 €	6 159,50 €	2 562,33 €	1 482,32 €	1 280,34 €	35 290,94 €
TOTAL	5347	255 225,01 €	86 270,77 €	23 707,63 €	19 388,49 €	7 801,66 €	392 393,56 €

III-3- Résultats financiers

PRODUITS	Montants	Montants
NATURE	BUDGET 2024	REALISE 2024
COTISATIONS PER CAPITA < 20	3 972 271	3 871 630
COTISATIONS PER CAPITA > 20	6 465 612	6 714 371
COTISATION PER CAPITA NVEAU SALARIES	525 000	577 223
COTISATIONS/EXERC.ANTE	0	3 224
COTISATIONS VISITES	585 000	594 327
AUTRES COTISATIONS	17 500	15 896
TOTAL COTISATIONS	11 565 384	11 776 671
PRODUITS DIVERS DE GESTION		199
SUBVENTION		5 352
PRODUITS FINANCIERS	23 000	152 125
PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 520
TRANSFERTS DE CHARGES et RBT IJ CPAM PREVOYANCE et IFC	24 000	299 826
TOTAL DES PRODUITS	11 612 384	12 248 693
CHARGES	Montants	Montants
NATURE	BUDGET 2024	REALISE 2024
SS TOTAL COMPTES 60 ACHATS	149 350	141 546
SS TOTAL COMPTES 61 SERVICES EXTERIEURS	745 322	801 006
SS TOTAL COMPTES 62 AUTRES SERV.EXTERIEURS	404 325	446 426
TOTAL ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS	1 298 997	1 388 978
TOTAL IMPOTS ET TAXES	328 187	319 167
SALAIRES	6 903 768	6 992 470
CHARGES SOCIALES	3 093 002	2 950 726
TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	9 996 770	9 943 196
CHARGES DIVERSES	14 100	11 645
CHARGES FINANCIERES	30 191	29 866
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 250	1 765
DOTATIONS PROV ET AMORT	230 000	250 226
TOTAL DES CHARGES	11 900 496	11 944 843

IMPOT SOCIETE		
RESULTAT	- 288 112	303 850

Les états ci-dessus suivent la même présentation que l'année 2023. Suivant nos obligations, il s'agit d'une comptabilité d'engagement et non pas de trésorerie. Le résultat de la variation de trésorerie s'élève à + 233 991 € au 31 décembre 2024 par rapport à 2023.

Compte tenu de la taille du Service et de son régime fiscal, ce sont les chiffres de la comptabilité, établis selon le plan comptable national et authentifiés par les commissaires aux comptes, qui doivent être pris en considération.

Les résultats comptables définitifs seront donc arrêtés à compter du 15 Mars 2024.

L'écart par rapport au budget en matière de Cotisations s'élève à + 211 K€ soit + 1.82 %

Les cotisations per capita pour les nouveaux salariés ont été sous-estimées de 52 K€

Le total des charges est plus important de 45 K€ par rapport au prévisionnel lié d'une part, aux travaux importants de rénovation sur le bâtiment de Chasseneuil, au niveau de la toiture (étanchéité), des faux plafonds ainsi que la réfection de l'électricité, et d'autre part, aux frais d'installation du système de télécommunication C3X, ainsi que les honoraires liés à la certification.

Globalement, les dépenses courantes et récurrentes sont supérieures au budget de 7 %.

En matière de salaires et charges sociales, le réalisé est inférieur au budget de 0.54 % en tenant compte de la provision des primes pouvoir d'achat (Primes Macron).

Finalement notre résultat Net est positif.

Le comparatif avec 2023 montre des cotisations +1.30 % hors cotisations sur exercices antérieurs.

Sur le plan des dépenses, les rémunérations et charges sociales sont en légère hausse de 0.55 % par rapport à 2023.

Les frais de fonctionnement baissent de 2 %. Les travaux de rénovation de Chasseneuil (Etanchéité de la toiture, le remplacement des faux-plafond, le remplacement des éclairages par des pavés LED), l'installation téléphonique C3X et les honoraires liés à la certification n'ont pas impacté le montant total des frais de fonctionnement par rapport à l'année 2023 (Charges supplémentaires d'assurances IFC en 2023).

Il ressort un Excédent avant IS et après prime de la valeur ajoutée de 303 850 €.

IV – CONCLUSION ET PROSPECTIVES 2025-2026

Nous poursuivons la mise en place de la réforme du 2 août 2021. Nous devons préparer un audit intermédiaire de suivi, pour janvier 2026, nous devons également nous préparer au niveau II de la certification pour janvier 2027 et niveau III pour janvier 2030.

Notre agrément, est en vigueur jusqu'en février 2027, en conséquence, le dossier de demande d'agrément devra être finalisé et envoyé à la DREETS en octobre 2026.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, notre objectif, est de maintenir une ressource médicale suffisante, c'est pourquoi nous avons enclenché en octobre 2024, un premier contact avec le doyen de la Faculté de médecine qui nous a permis d'organiser une première rencontre avec les jeunes internes le 11 décembre 2024.

Cette démarche est particulièrement stratégique car il est clair, qu'avec 58 ans d'âge moyen, la démographie médicale au niveau National, va poursuivre son effondrement. Aussi, seul les SPSTI, qui auront anticipés conserveront, un nombre de médecins du travail permettant de répondre aux exigences de la loi du 02 août 2021 et à la certification.

Sur 2025, nous prévoyons de recruter, un collaborateur médecin sur le centre de Loudun, un médecin du travail pour le Sud Vienne, ainsi qu'un Ingénieur en Prévention des Risques Professionnels.

Nous devons également prévoir, l'élaboration du projet de service 2027-2031. La CMT sera donc sollicitée dans le deuxième semestre 2025.

Immobilier

Sur le plan immobilier, nous avons mis en vente le centre de Joany afin de construire un nouveau bâtiment sur le terrain du Sanital et de regrouper dans le nouveau bâtiment l'ensemble des équipes médicales et préventeurs au même endroit. Cependant, en fonction de la situation économique en générale et des difficultés de vendre notre bâtiment au bon prix, il semble plus raisonnable d'attendre la fin de l'amortissement du centre de Loudun avant de lancer une nouvelle construction et de regrouper les équipes sur le centre du Sanital.

Nous prévoyons sur 2025 l'acquisition d'un terrain sur Civray ou ses alentours pour la construction d'un centre médical permettant d'accueillir, un médecin, un préventeur, un infirmier, une assistante médicale. Cette action nous permet, de poursuivre notre stratégie immobilière en qualité de propriétaire plutôt que de locataire. Une réflexion devra se poursuivre sur l'année 2025 concernant les centres de Vivonne et Lusignan.

CPOM

En fin d'année 2024, la DREETS et la CARSAT, nous ont conviés à une première réunion pour une élaboration du futur CPOM.

L'objectif étant la contractualisation d'un CPOM dans le courant de l'année 2025.

Systeme d'information

Fin 2025, afin de poursuivre notre modernisation de nos systemes d'information, nous basculerons sur Office 365. Ceci necessitera de refondre totalement notre intranet.

Nous devons egalement poursuivre l'optimisation du logiciel uEgar.

Les orientations de la formation à 2 ans

Poursuivre les formations des Infirmieres en Sante au Travail dans le respect de la nouvelle reglementation en vigueur, conformement au decret n° 2022-1644 du 27 decembre 2022.

Poursuivre les formations des Collaborateurs Medecins. Developper les formations concernant la cellule PDP-MEE.

Sur l'annee 2025, il nous faut nous preparer le niveau II de la certification et les exigences de l'offre socle.

En fonction de l'ensemble de ces elements, nous pouvons dire que nous sommes sur la bonne voie !

Dominique DERENANCOURT

~~~~~  
~~~~~  
~~~~~